

ANNEXE 4



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CONTRAT DE LABELLISATION

« Qualité des formations au sein des écoles de conduite »

Il est convenu ce qui suit entre :

L'Etat représenté par le préfet du département ou son représentant

et

☐ L'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière

ou

☐ L'association s'appuyant sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle

Nom ou raison sociale : SARL ANNETTE MICHEL

Nom du titulaire de l'agrément : VILALÈQUE STEPHAN

N° d'agrément : E20 084 00140

Adresse de l'établissement : 59 RUE D'AGUIERA

Code postal : 64600

Ville : ANGLET

Désigné(e) ci-après « l'école de conduite ou l'association labellisée ».

Article 1^{er}

Label

Le label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » répond à plusieurs enjeux notamment pour le consommateur, les écoles de conduite, les associations, l'État et les financeurs :

- une information transparente et claire pour le consommateur lui permettant de choisir son école de conduite ou son association en toute connaissance de cause ;
- un label se traduisant par l'octroi de contreparties donnant accès à certaines formations réservées aux écoles de conduite et aux associations labellisées ;
- une formation de qualité pour devenir un conducteur responsable, respectueux des autres et de l'environnement.

Article 2

Adhésion au label

L'adhésion au label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » est volontaire. Elle implique que l'école de conduite ou l'association labellisée soit en règle avec toutes ses obligations administratives, fiscales et sociales.

L'engagement au label est d'une durée de trois ans, sauf s'il est dénoncé soit par le titulaire de l'agrément préfectoral, soit par le préfet ou son représentant, signataires du contrat de labellisation. Le titulaire de l'agrément préfectoral qui bénéficie du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » contribue à la valorisation du label.

La procédure d'adhésion au label est soumise à un contrôle sur pièces et permet la vérification du critère d'éligibilité et des critères de qualité prévus dans le guide de labellisation. Un premier audit sur site est réalisé dans la période de six mois suivant la signature du contrat de labellisation et un second suivant les mêmes modalités que le précédent avant la demande de renouvellement du label par l'école de conduite ou l'association labellisée.

Article 3

Renouvellement d'adhésion au label

Pour procéder au renouvellement de son adhésion au label, le titulaire de l'agrément préfectoral devra en faire la demande au préfet ou à son représentant au moins deux mois avant la date de l'expiration du label.

Article 4

Retrait du label

Le préfet ou son représentant se réserve le droit de prononcer le retrait du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » pour motif de non respect d'un ou plusieurs critères définis dans le référentiel figurant en annexe 1 du présent arrêté, si l'école de conduite ou l'association labellisée n'a pas apporté la preuve, dans le délai imparti, du respect de tout ou partie de ces critères.

Tout retrait du label entraîne automatiquement le retrait des contreparties octroyées à l'école de conduite ou l'association labellisée.

Dès notification du retrait par le préfet ou par son représentant, le signataire, sous peine de poursuites, a interdiction d'utiliser, sous quelque forme que ce soit, toute référence au label « qualité des formations au sein des écoles de conduite » et de proposer des formations réservées aux écoles de conduite et associations labellisées.

Tout retrait de l'agrément préfectoral a pour effet le retrait du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite ».

En cas de retrait du label, il appartient au préfet ou à son représentant de vérifier que :

- l'école de conduite ou l'association labellisée a retiré toute référence au label ;
- l'école de conduite ou l'association labellisée s'est engagée de manière expresse à mener à terme toutes les formations en cours, au titre des contreparties qui lui ont été octroyées.

Article 5

Suspension du label

Toute suspension de l'agrément préfectoral a pour effet la suspension du label pour la durée correspondante à la suspension de l'agrément.

Article 6

Garantie financière

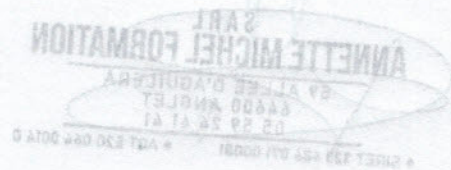
Tous les contrats de formation à la conduite et à la sécurité routière de l'école de conduite ou de l'association labellisée sont couverts par une garantie financière.

Cette garantie financière prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite ou de l'association labellisée serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins trois mois.

La garantie financière doit couvrir au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel de l'année N - 1 réalisé par l'école de conduite ou l'association labellisée au titre des formations préparatoires au permis de conduire.

Ce remboursement est effectué directement au titulaire du contrat de formation par l'organisme garant.

L'école de conduite ou l'association labellisée s'engage à renouveler et à transmettre chaque année au préfet ou à son représentant une attestation à jour de la garantie financière.



Article 7 Engagements

Je soussigné (e) M. LALEQUE STEPHAN

- déclare avoir pris connaissance du référentiel et du guide du label, joints au présent contrat ;
- déclare avoir pris connaissance du contrat de labellisation et en accepter librement les termes ;
- déclare respecter les critères de qualité définis dans le référentiel du label ;
- déclare accepter et faciliter le déroulement des audits effectués en son sein par des agents de l'État chargés à cet effet par l'autorité administrative et présenter dès la première réquisition les pièces dont ces agents ont besoin pour l'exercice de leur mission ;
- autorise l'autorité administrative à mentionner, sur la liste dédiée aux écoles de conduite et associations labellisées, les coordonnées de mon établissement via le site Internet de la délégation à la sécurité routière (DSR).

Le présent contrat de labellisation est établi en deux exemplaires.

Lu et approuvé (mention manuscrite) Lu et approuvé

A ANGLET / Le 19 01 2021

L'exploitant de l'école de conduite
ou de l'association labellisée



Le préfet de département
ou son représentant

12 FACULTÉS UTILISÉES POUR LA CONDUITE

1 Mémoire à court terme

Faculté de se rappeler des informations en relation avec la conduite.

Exemple : remarquer un panneau et être capable de mémoriser sa signification.

2 Temps de réaction

Faculté de réagir suffisamment tôt.

Exemple : appuyer sur la pédale de frein après avoir vu les feux arrière du véhicule de devant s'allumer.

3 Largeur du champ de vision

Faculté de gérer les informations localisées n'importe où dans le champ de vision du conducteur.

Exemple : se concentrer sur les événements importants qui se déroulent des 2 côtés de la voiture.

4 Évaluation (temps, vitesse, distance)

Faculté d'évaluer le temps, la vitesse et la distance.

Exemple : savoir maintenir une distance de sécurité appropriée.

5 Concentration

Faculté de trier les indices visuels et sonores afin de donner la priorité aux actions de conduite.

Exemple : évaluer en priorité ce qui se passe sur la route tout en gardant une marge de sécurité par rapport à la voiture de devant, au lieu de regarder les passants ou les affiches publicitaires.

6 Obéissance aux règles

Faculté de respecter en permanence les règles et les procédures.

Exemple : respecter la limitation de vitesse même en l'absence d'un contrôle prévisible.

7 Coordination main-regard

Faculté de réagir de manière appropriée pour contrôler son véhicule.

Exemple : lorsqu'un problème survient sur la route, tourner brusquement le volant peut entraîner une sortie de route.

8 Exploration visuelle

Faculté de rechercher les informations utiles, de voir et d'interpréter les indices de façon efficace tout en conduisant.

Exemple : voir et interpréter les panneaux, comme apercevoir un panneau annonçant un virage, donc vérifier, puis ralentir.

9 Partage de l'attention

Faculté en conduisant de se concentrer sur plusieurs actions simultanément.

Exemple : écouter et suivre les instructions verbales du formateur pendant que vous exécutez une tâche nouvelle ou complexe.

10 Confiance en soi

Faculté d'évaluer ses propres compétences.

Exemple : évaluer combien de temps il vous faudra pour vous arrêter au feu et freiner assez tôt pour le faire.

11 Changement d'intention

Faculté de modifier une action commencée.

Exemple : renoncer à un dépassement, en voyant soudainement un véhicule arriver en sens inverse.

12 Prévention des risques

Faculté d'éviter de prendre des risques inutiles lors de la conduite.

Exemple : freiner lorsque le feu passe au jaune plutôt que d'accélérer en tentant de le franchir avant qu'il ne devienne rouge.

5 LETTRES

easyévaluation Rousseau

Logo AE

Fiche d'évaluation de départ - Exemple élève

1 Renseignements d'ordre général

Nom : _____ Niveau scolaire : _____
Prénom : _____ Profession : _____
Date de naissance : _____ Acuité visuelle : _____
Nationalité : _____ Correction : _____
Visite médicale : _____
Incompatibilités : _____

2 Expérience de conduite

Permis possédé : ☐ Aucun ☐ Permis AM ☐ Permis B ☐ Permis A2 ☐ Obenu le : _____
☐ Permis A1 ☐ Permis A ☐ Autres _____
Conduite d'une voiture : ☐ Plus de 5 h ☐ Moins de 5 h ☐ Jamais _____
Qui vous accompagnait : ☐ Amis ☐ Parents ☐ Ecole de conduite _____
Où conduisiez-vous ? ☐ Parking ☐ Chemin ☐ Ville ☐ Route _____
Autre conduite de véhicule ? ☐ Non ☐ Vélo ☐ cyclo ☐ Moto légère _____
☐ Moto ☐ Voiture ☐ Autre véhicule _____

3 Résultats Cognitifs

Vos performances respectives à chacune de ces 12 facultés sont listées ci-dessous.
Pour une évaluation encore plus précise les étoiles indiquent votre niveau par rapport à votre groupe d'âge :

1 - Mémoire à court terme	☆☆☆	7 - Coordination main-regard	☆☆☆
2 - Temps de réaction	☆☆☆	8 - Exploration visuelle	☆☆☆
3 - Largeur du champ de vision	☆☆☆	9 - Partage de l'attention	☆☆☆
4 - Évaluation (temps, vitesse, distance)	☆☆☆	10 - Confiance en soi	☆☆☆
5 - Concentration	☆☆☆	11 - Changement d'intention	☆☆☆
6 - Obéissance aux règles	☆☆☆	12 - Prévention des risques	☆☆☆

4 Volume de formation prévisionnel

20 h de conduite minimum sont imposées par la réglementation (pour un véhicule à boîte manuelle)

Proposition heures pratiques : heures Date : _____
Proposition retenue : heures

Proposition acceptée : ☐ Oui ☐ Non

Signature du formateur _____
Signature des parents (pour mineurs) _____
Signature de l'élève _____

Cachet de l'auto-école _____

Les étoiles figurant à droite de chaque capacité indique ton niveau par rapport à ton groupe d'âge :

1★ < à la moyenne

2★ = à la moyenne

3★ > à la moyenne

L'auto-école inscrit le nombre d'heures proposées pour ta formation pratique. Il ne reste plus qu'à signer !

easyévaluation Rousseau

évalue tes 12 facultés
utilisées pour la conduite.

**CODES
ROUSSEAU**

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION PRÉALABLE À VOTRE FORMATION À LA CONDUITE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Pour débiter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de 30 minutes, va être réalisée.

I - Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours, de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

II – Items évalués

Cette évaluation portera sur :

- vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route
- et en matière de conduite d'un véhicule,
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route,
- vos compétences psychomotrices,
- vos motivations.

III – Le moyen utilisé

Cette évaluation est réalisée dans le véhicule-école avec votre futur moniteur.

IV – Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DÉPART B - FICHE ÉLÈVE											
1. Renseignements d'ordre général											
Nom :		Prénom :				Date de naissance :					
Adresse :						Tél. :					
Niveau scolaire :		Profession :				Nationalité :					
Acuité visuelle œil droit : /10		œil gauche : /10		Correction :		oui		non			
Incompatibilités :				Visite Médicale :		oui		non			
2. Expérience de la conduite											
Permis :		Conduite auto :		Avec qui ?		Où (sauf auto-école) :		Si pas auto :			
B1 ☐		jamais ☐		amis ☐		ville ☐		vélo ☐			
A1 ☐		- de 5 h. ☐		parents ☐		route ☐		cyclo ☐			
A2 ☐		+ de 5 h. ☐		auto-école ☐		chemin ☐		moto ☐			
A ☐								autre véh. ☐			
Date :											
3. Connaissance du véhicule											
Direction :		non ☐		oui ☐		Embrayage :		non ☐		oui ☐	
Boîte de vitesses :		non ☐		oui ☐		Freinage :		non ☐		oui ☐	
4. Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité											
Réponse : maîtriser la voiture et connaître le code						☐					
Réponse : prévoir les difficultés et savoir y faire face						☐					
L'apprentissage est une nécessité :						☐					
Réal désir d'apprendre à conduire :						☐					
5. Habiletés											
						F		S		B	
Installation au poste de conduite						☐		☐		☐	
Démarrage arrêt						☐		☐		☐	
Manipulation du volant						☐		☐		☐	
6. Compréhension et mémoire											
						F		S		B	
Compréhension						☐		☐		☐	
Mémoire						☐		☐		☐	
7. Perception											
Trajectoire		F		S		B		Orientation		F	
		☐		☐		☐				☐	
Observation		☐		☐		☐		Regard		F1	
		☐		☐		☐				☐	
		☐		☐		☐				F2	
		☐		☐		☐				☐	
		☐		☐		☐				F3	
8. Emotivité											
						F		S		B	
En général						☐		☐		☐	
						Crispation		F		S	
								☐		☐	
								☐		☐	
9. Résultat de l'évaluation											
Total des résultats partiels :						positifs		-		négatifs	
						☐				☐	
								=		résultat final	
										☐	
10. Proposition : volume de formation PRÉVISIONNEL											
Théorie :						DATE : / /					
Pratique :						Proposition retenue : ☐ OUI ☐ NON					
						Théorie : H ₁ Pratique : H ₂					
20 h. de conduite minimum sont imposées par la réglementation.						Formateur Elève Parents (pour mineurs)					
SIGNATURES :											
CODES ROUSSEAU											

Fiche d'évaluation de départ - Exemple élève

① Renseignements d'ordre général

Nom : **GAFFINO**

Prénom : **CHIARA ALEXIA**

Date de naissance : **13/01/1997**

Nationalité : **française**

Test de la vue effectué : ☐ Oui ☐ Non

Observations :

② Résultats de l'évaluation

Expérience de conduite _____ ★ ☆ ☆
Connaissance du véhicule _____ ★ ★ ☆
Coordination motrice (habilité) _____ ★ ★ ★
Démarrage/Arrêt _____ ★ ☆ ☆
Trajectoire _____ ★ ★ ★
Perception _____ ★ ★ ★
Comportement _____ ★ ★ ★
Respect des règles _____ ★ ☆ ☆
Compréhension _____ ★ ★ ☆
Tension/Stress _____ ★ ★ ★

★ ☆ ☆ = à améliorer
★ ★ ☆ = satisfaisant
★ ★ ★ = très satisfaisant



③ Volume de formation prévisionnel

20 h de conduite minimum sont imposées par la réglementation (pour un véhicule à boîte manuelle)

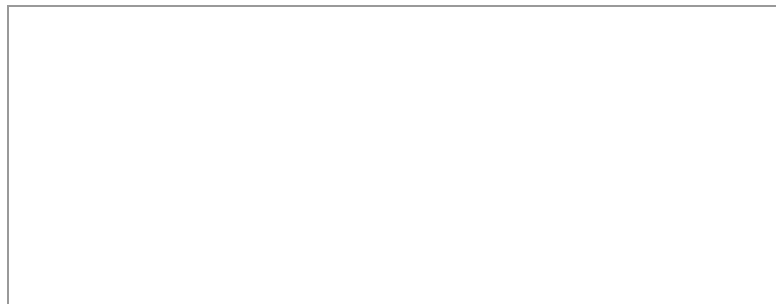
Proposition heures pratiques : heures

Proposition acceptée : ☐ Oui ☐ Non

Date : **30/01/2018**

Proposition retenue : heures

Cachet de l'auto-école



Signature du formateur



Signature des parents (pour mineurs)



Signature de l'élève



L'évaluation de départ, qu'est-ce que c'est?

C'est l'étape pendant laquelle tes connaissances théoriques et tes aptitudes pratiques vont être évaluées.

L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art. R. 245-2 du Code de la route). Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à ta formation. Effectivement, cela reste une estimation.

Le nombre d'heures pourra varier en fonction de ton implication, de la régularité de ton travail et de ton rythme d'apprentissage!

Comment OSCAR évalue ton volume d'heures prévisionnel?

Tu es installé à la place du conducteur, au volant d'OSCAR pendant 30 à 45 minutes. Le simulateur va t'accompagner dans les différentes étapes de l'évaluation (questions à choix multiples et aptitudes pratiques en position arrêtée ou en circulation).

Tes réponses et comportements au volant vont permettre de renseigner un ensemble de critères définis pour aboutir à un nombre d'heures de formation nécessaire.

Tout au long des exercices, tu obtiens ou perds des points. Ta prestation est alors considérée très satisfaisante, satisfaisante ou à améliorer en fonction des critères ci-dessous.

Le résultat est donné sous la forme d'une lettre correspondant à un volume de formation.

Expérience/Connaissance du véhicule

Le questionnaire de début permet d'évaluer ton expérience de conduite et ton niveau de connaissance du véhicule.

Il y a au total 4 questions sur l'expérience et 12 questions sur les connaissances réparties en quatre thèmes : direction, embrayage, boîte de vitesses, freinage.

Démarrage arrêt/Coordination motrice/Trajectoires

La conduite nécessite d'utiliser à la fois ses membres et ses sens (ses mains, ses pieds, son regard...), ce qui en fait une activité complexe.

Posséder une bonne coordination motrice est donc primordial en conduite!

Elle est évaluée par :

- test démarrages/arrêts,
- la qualité de tes trajectoires lors du slalom,
- la position que tu as choisi sur la route lors de la conduite en ville.

Perception

Percevoir est essentiel pour anticiper. Ta perception de l'environnement est évaluée par 3 situations spécifiques : le panneau publicitaire, la couleur de la moto et l'arrêt de précision. As-tu vu la vache violette et la moto verte?

Le simulateur mesure également ton anticipation en fonction de la distance à laquelle tu mets le clignotant avant de tourner.

Comportement/Respect des règles

Ton comportement est évalué suivant deux critères :

- le respect du Code de la route : priorité à droite, piéton, zone 30, stop, limitation de vitesse...
- le respect des consignes : des instructions te sont données pendant la conduite (suivi des directions, arrêts, démarrages...), les as-tu entendues, vues et respectées?

Compréhension

Ce critère permet d'évaluer ton aptitude à écouter et à comprendre rapidement les consignes pour pouvoir les exécuter sans erreurs.

Tension/Stress

Lorsqu'on est en situation d'évaluation, on peut ressentir une certaine tension et/ou du stress.

La séance se termine donc par deux questions d'autoévaluation concernant l'état dans lequel tu te sentais lors de la réalisation des exercices.

Le critère crispation est nuancé en fonction de la qualité des trajectoires suivies lors du parcours en ville.

Fiche d'évaluation de départ - Exemple auto-école

① Renseignements d'ordre général

Nom : **GAFFINO**

Prénom : **CHIARA ALEXIA**

Date de naissance : **13/01/1997**

Nationalité : **française**

Test de la vue effectué : ☐ Oui ☐ Non

Observations :

② Résultats de l'évaluation

Expérience de conduite _____ ★ ☆ ☆
Connaissance du véhicule _____ ★ ★ ☆
Coordination motrice (habilité) _____ ★ ★ ★
Démarrage/Arrêt _____ ★ ☆ ☆
Trajectoire _____ ★ ★ ★
Perception _____ ★ ★ ★
Comportement _____ ★ ★ ★
Respect des règles _____ ★ ☆ ☆
Compréhension _____ ★ ★ ☆
Tension/Stress _____ ★ ★ ★

★ ☆ ☆ = à améliorer
★ ★ ☆ = satisfaisant
★ ★ ★ = très satisfaisant



③ Volume de formation prévisionnel

20 h de conduite minimum sont imposées par la réglementation (pour un véhicule à boîte manuelle)

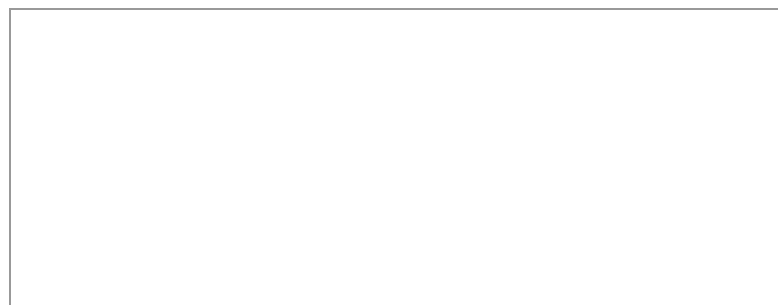
Propositions heures pratiques : heures

Proposition acceptée : ☐ Oui ☐ Non

Date : **30/01/2018**

Proposition retenue : heures

Cachet de l'auto-école



Signature du formateur



Signature des parents (pour mineurs)



Signature de l'élève



Fiche d'évaluation de départ - Exemple élève

① Renseignements d'ordre général

Nom : **GAFFINO**

Prénom : **CHIARA ALEXIA**

Date de naissance : **13/01/1997**

Nationalité : **française**

Test de la vue effectué : ☐ Oui ☐ Non

Observations :

② Résultats de l'évaluation

Expérience de conduite _____ ★ ☆ ☆
Connaissance du véhicule _____ ★ ★ ☆
Coordination motrice (habilité) _____ ★ ★ ★
Démarrage/Arrêt _____ ★ ☆ ☆
Trajectoire _____ ★ ★ ★
Perception _____ ★ ★ ★
Comportement _____ ★ ★ ★
Respect des règles _____ ★ ☆ ☆
Compréhension _____ ★ ★ ☆
Tension/Stress _____ ★ ★ ★

★ ☆ ☆ = à améliorer
★ ★ ☆ = satisfaisant
★ ★ ★ = très satisfaisant



③ Volume de formation prévisionnel

20 h de conduite minimum sont imposées par la réglementation (pour un véhicule à boîte manuelle)

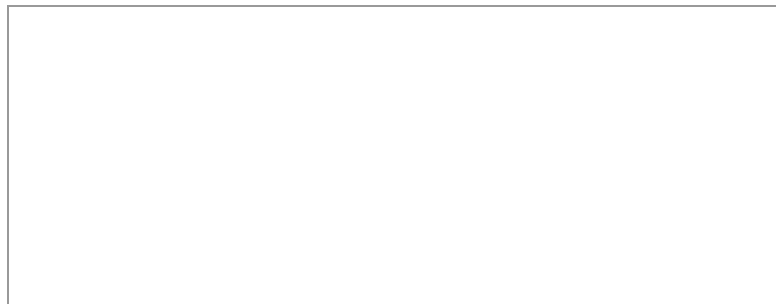
Proposition heures pratiques : heures

Proposition acceptée : ☐ Oui ☐ Non

Date : **30/01/2018**

Proposition retenue : heures

Cachet de l'auto-école



Signature du formateur



Signature des parents (pour mineurs)



Signature de l'élève



L'évaluation de départ, qu'est-ce que c'est?

C'est l'étape pendant laquelle tes connaissances théoriques et tes aptitudes pratiques vont être évaluées.

L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art. R. 245-2 du Code de la route). Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à ta formation. Effectivement, cela reste une estimation.

Le nombre d'heures pourra varier en fonction de ton implication, de la régularité de ton travail et de ton rythme d'apprentissage!

Comment OSCAR évalue ton volume d'heures prévisionnel?

Tu es installé à la place du conducteur, au volant d'OSCAR pendant 30 à 45 minutes. Le simulateur va t'accompagner dans les différentes étapes de l'évaluation (questions à choix multiples et aptitudes pratiques en position arrêtée ou en circulation).

Tes réponses et comportements au volant vont permettre de renseigner un ensemble de critères définis pour aboutir à un nombre d'heures de formation nécessaire.

Tout au long des exercices, tu obtiens ou perds des points. Ta prestation est alors considérée très satisfaisante, satisfaisante ou à améliorer en fonction des critères ci-dessous.

Le résultat est donné sous la forme d'une lettre correspondant à un volume de formation.

Expérience/Connaissance du véhicule

Le questionnaire de début permet d'évaluer ton expérience de conduite et ton niveau de connaissance du véhicule.

Il y a au total 4 questions sur l'expérience et 12 questions sur les connaissances réparties en quatre thèmes : direction, embrayage, boîte de vitesses, freinage.

Démarrage arrêt/Coordination motrice/Trajectoires

La conduite nécessite d'utiliser à la fois ses membres et ses sens (ses mains, ses pieds, son regard...), ce qui en fait une activité complexe.

Posséder une bonne coordination motrice est donc primordial en conduite!

Elle est évaluée par :

- test démarrages/arrêts,
- la qualité de tes trajectoires lors du slalom,
- la position que tu as choisi sur la route lors de la conduite en ville.

Perception

Percevoir est essentiel pour anticiper. Ta perception de l'environnement est évaluée par 3 situations spécifiques : le panneau publicitaire, la couleur de la moto et l'arrêt de précision. As-tu vu la vache violette et la moto verte?

Le simulateur mesure également ton anticipation en fonction de la distance à laquelle tu mets le clignotant avant de tourner.

Comportement/Respect des règles

Ton comportement est évalué suivant deux critères :

- le respect du Code de la route : priorité à droite, piéton, zone 30, stop, limitation de vitesse...
- le respect des consignes : des instructions te sont données pendant la conduite (suivi des directions, arrêts, démarrages...), les as-tu entendues, vues et respectées?

Compréhension

Ce critère permet d'évaluer ton aptitude à écouter et à comprendre rapidement les consignes pour pouvoir les exécuter sans erreurs.

Tension/Stress

Lorsqu'on est en situation d'évaluation, on peut ressentir une certaine tension et/ou du stress.

La séance se termine donc par deux questions d'autoévaluation concernant l'état dans lequel tu te sentais lors de la réalisation des exercices.

Le critère crispation est nuancé en fonction de la qualité des trajectoires suivies lors du parcours en ville.

Fiche d'évaluation de départ - Exemple auto-école

① Renseignements d'ordre général

Nom : **GAFFINO**

Prénom : **CHIARA ALEXIA**

Date de naissance : **13/01/1997**

Nationalité : **française**

Test de la vue effectué : ☐ Oui ☐ Non

Observations :

② Résultats de l'évaluation

Expérience de conduite _____ ★ ☆ ☆
Connaissance du véhicule _____ ★ ★ ☆
Coordination motrice (habilité) _____ ★ ★ ★
Démarrage/Arrêt _____ ★ ☆ ☆
Trajectoire _____ ★ ★ ★
Perception _____ ★ ★ ★
Comportement _____ ★ ★ ★
Respect des règles _____ ★ ☆ ☆
Compréhension _____ ★ ★ ☆
Tension/Stress _____ ★ ★ ★

★ ☆ ☆ = à améliorer
★ ★ ☆ = satisfaisant
★ ★ ★ = très satisfaisant



③ Volume de formation prévisionnel

20 h de conduite minimum sont imposées par la réglementation (pour un véhicule à boîte manuelle)

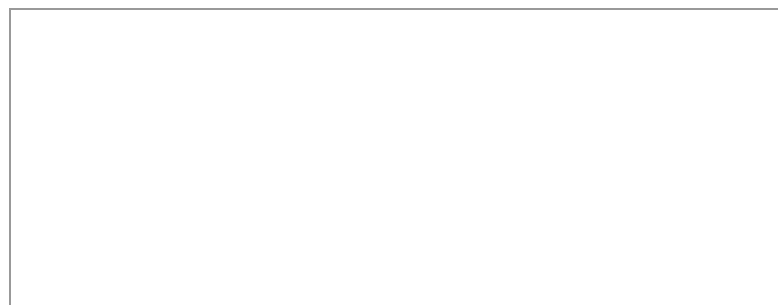
Propositions heures pratiques : heures

Proposition acceptée : ☐ Oui ☐ Non

Date : **30/01/2018**

Proposition retenue : heures

Cachet de l'auto-école



Signature du formateur



Signature des parents (pour mineurs)



Signature de l'élève



L'évaluation de départ qu'est-ce que c'est ?

C'est l'étape pendant laquelle tes connaissances théoriques et tes aptitudes pratiques vont être évaluées.

L'évaluation est **obligatoire** pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art. R. 245-2 du Code de la route).

Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à ta formation.

Effectivement, cela reste une estimation.

Le nombre d'heures pourra varier en fonction de ton implication, de la régularité de ton travail et de ton rythme d'apprentissage!



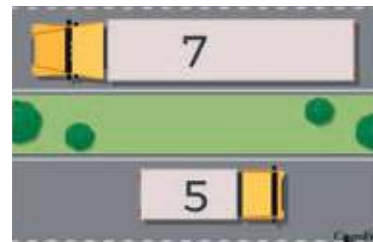
6 EXERCICES



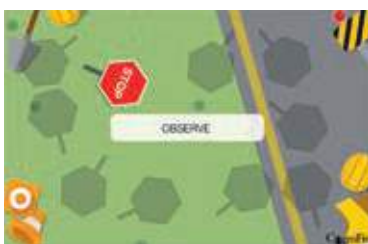
Adaptation



Respect des règles



Temps de réaction



Mémoire visuelle à court terme



Coordination motrice



Chaque fois que tu vois un code de la route, clique dessus.

Comment **myeval** évalue ton volume d'heures prévisionnel ?

- 1 Avec la tablette, évaluez les habiletés pratiques selon vos critères habituels. (installation, démarrage / arrêt, manipulation du volant ...).
- 2 L'élève effectue ensuite 6 exercices pour tester les facultés plus difficiles à mesurer en voiture. Organisez-vous comme vous le souhaitez : l'élève peut faire les exercices à la suite de votre évaluation ou à son retour à l'auto-école.

6 EXERCICES

Sur ordinateur ou tablette.



6 pour FACULTÉS

Évaluation des 12 facultés essentielles pour la conduite qui s'appuient sur des tests psychotechniques. Les performances des 12 facultés sont listées en fonction des résultats (du meilleur au moins bon).

5 LETTRES

À la fin de l'évaluation, tu découvriras un résultat qui prend la forme d'une lettre **W, V, T, S** et **R**.

C'est à partir de celle-ci que l'auto-école détermine le **volume d'heures** prévisionnel de son élève.

12 FACULTÉS UTILISÉES POUR LA CONDUITE

1 Mémoire à court terme

Faculté de se rappeler des informations en relation avec la conduite.

Exemple : remarquer un panneau et être capable de mémoriser sa signification.

2 Temps de réaction

Faculté de réagir suffisamment tôt.

Exemple : appuyer sur la pédale de frein après avoir vu les feux arrière du véhicule de devant s'allumer.

3 Largeur du champ de vision

Faculté de gérer les informations localisées n'importe où dans le champ de vision du conducteur.

Exemple : se concentrer sur les événements importants qui se déroulent des 2 côtés de la voiture.

4 Évaluation (temps, vitesse, distance)

Faculté d'évaluer le temps, la vitesse et la distance.

Exemple : savoir maintenir une distance de sécurité appropriée.

5 Concentration

Faculté de trier les indices visuels et sonores afin de donner la priorité aux actions de conduite.

Exemple : évaluer en priorité ce qui se passe sur la route tout en gardant une marge de sécurité par rapport à la voiture de devant, au lieu de regarder les passants ou les affiches publicitaires.

6 Obéissance aux règles

Faculté de respecter en permanence les règles et les procédures.

Exemple : respecter la limitation de vitesse même en l'absence d'un contrôle prévisible.

7 Coordination main-regard

Faculté de réagir de manière appropriée pour contrôler son véhicule.

Exemple : lorsqu'un problème survient sur la route, tourner brusquement le volant peut entraîner une sortie de route.

8 Exploration visuelle

Faculté de rechercher les informations utiles, de voir et d'interpréter les indices de façon efficace tout en conduisant.

Exemple : voir et interpréter les panneaux, comme apercevoir un panneau annonçant un virage, donc vérifier, puis ralentir.

9 Partage de l'attention

Faculté en conduisant de se concentrer sur plusieurs actions simultanément.

Exemple : écouter et suivre les instructions verbales du formateur pendant que vous exécutez une tâche nouvelle ou complexe.

10 Confiance en soi

Faculté d'évaluer ses propres compétences.

Exemple : évaluer combien de temps il vous faudra pour vous arrêter au feu et freiner assez tôt pour le faire.

11 Changement d'intention

Faculté de modifier une action commencée.

Exemple : renoncer à un dépassement, en voyant soudainement un véhicule arriver en sens inverse.

12 Prévention des risques

Faculté d'éviter de prendre des risques inutiles lors de la conduite.

Exemple : freiner lorsque le feu passe au jaune plutôt que d'accélérer en tentant de le franchir avant qu'il ne devienne rouge.

5 LETTRES

Les étoiles figurant à droite de chaque capacité indique ton niveau par rapport à ton groupe d'âge :

1★ < à la moyenne

2★ = à la moyenne

3★ > à la moyenne

L'auto-école inscrit le nombre d'heures proposées pour ta formation pratique. Il ne reste plus qu'à signer !

easyévaluation Rousseau
évalue tes 12 facultés
utilisées pour la conduite.

**CODES
ROUSSEAU**

L'évaluation de départ qu'est-ce que c'est ?

C'est l'étape pendant laquelle tes connaissances théoriques et tes aptitudes pratiques vont être évaluées.

L'évaluation est **obligatoire** pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art. R. 245-2 du Code de la route).

Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à ta formation. Effectivement, cela reste une estimation.

Le nombre d'heures pourra varier en fonction de ton implication, de la régularité de ton travail et de ton rythme d'apprentissage !

Comment Observer évalue ton volume d'heures prévisionnel ?

19 EXERCICES
Sur ordinateur.



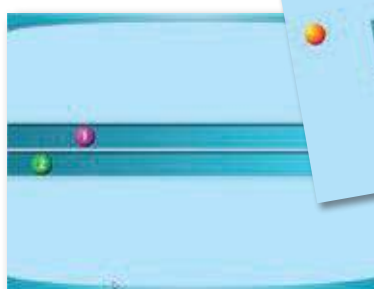
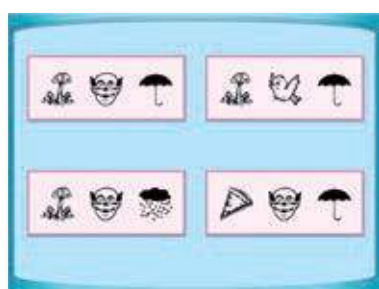
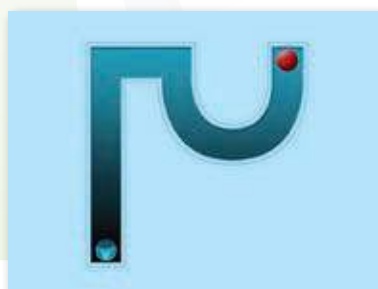
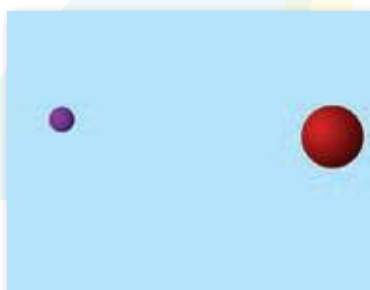
12 pour FACULTÉS

Évaluation des 12 facultés essentielles pour la conduite qui s'appuient sur des tests psychotechniques. Les performances des 12 facultés sont listées en fonction des résultats (du meilleur au moins bon).

5 LETTRES

À la fin de l'évaluation, tu découvriras un résultat qui prend la forme d'une lettre **W, V, T, S** et **R**. C'est à partir de celle-ci que l'auto-école détermine le **volume d'heures** prévisionnel de son élève.

19 EXERCICES



12 FACULTÉS UTILISÉES POUR LA CONDUITE

1 Mémoire à court terme

Faculté de se rappeler des informations en relation avec la conduite.

Exemple : remarquer un panneau et être capable de mémoriser sa signification.

2 Temps de réaction

Faculté de réagir suffisamment tôt.

Exemple : appuyer sur la pédale de frein après avoir vu les feux arrière du véhicule de devant s'allumer.

3 Largeur du champ de vision

Faculté de gérer les informations localisées n'importe où dans le champ de vision du conducteur.

Exemple : se concentrer sur les événements importants qui se déroulent des 2 côtés de la voiture.

4 Évaluation (temps, vitesse, distance)

Faculté d'évaluer le temps, la vitesse et la distance.

Exemple : savoir maintenir une distance de sécurité appropriée.

5 Concentration

Faculté de trier les indices visuels et sonores afin de donner la priorité aux actions de conduite.

Exemple : évaluer en priorité ce qui se passe sur la route tout en gardant une marge de sécurité par rapport à la voiture de devant, au lieu de regarder les passants ou les affiches publicitaires.

6 Obéissance aux règles

Faculté de respecter en permanence les règles et les procédures.

Exemple : respecter la limitation de vitesse même en l'absence d'un contrôle prévisible.

7 Coordination main-regard

Faculté de réagir de manière appropriée pour contrôler son véhicule.

Exemple : lorsqu'un problème survient sur la route, tourner brusquement le volant peut entraîner une sortie de route.

8 Exploration visuelle

Faculté de rechercher les informations utiles, de voir et d'interpréter les indices de façon efficace tout en conduisant.

Exemple : voir et interpréter les panneaux, comme apercevoir un panneau annonçant un virage, donc vérifier, puis ralentir.

9 Partage de l'attention

Faculté en conduisant de se concentrer sur plusieurs actions simultanément.

Exemple : écouter et suivre les instructions verbales du formateur pendant que vous exécutez une tâche nouvelle ou complexe.

10 Confiance en soi

Faculté d'évaluer ses propres compétences.

Exemple : évaluer combien de temps il vous faudra pour vous arrêter au feu et freiner assez tôt pour le faire.

11 Changement d'intention

Faculté de modifier une action commencée.

Exemple : renoncer à un dépassement, en voyant soudainement un véhicule arriver en sens inverse.

12 Prévention des risques

Faculté d'éviter de prendre des risques inutiles lors de la conduite.

Exemple : freiner lorsque le feu passe au jaune plutôt que d'accélérer en tentant de le franchir avant qu'il ne devienne rouge.

5 LETTRES

Observer L'évaluation

Fiche d'évaluation de départ - exemplaire élève

1. Renseignements d'ordre général

Numéro d'utilisateur: 00001 Date de naissance: 15/11/1991
Nom: ROUSSEAU Prénom: ALEXANDRE Tél.: 0243000000 Nationalité: française
Adresse: 85000 LES SABLES D'OLONNE Profession: Etudiant ☐ Oui ☒ Non
Niveau scolaire: Baccaauréat Correction: ☐ Oui ☒ Non
Acuité visuelle - œil droit: 10/10 œil gauche: 10/10 Visite médicale: ☐ Oui ☒ Non
Incompatibilités: ☐ B Obtenu le: ☐ plus de 5 h

2. Expérience de la conduite

Permis possédé: ☐ A ☐ A1 ☐ moins de 5 h
Conduite d'une voiture: ☐ jamais ☒ parents ☐ école de conduite ☐ parking
Avec qui? ☐ amis ☒ route ☐ chemin ☐ autre véhicule
Où? ☐ ville ☐ moto ☒ cyclo
Type de véhicule: ☐ vélo

3. Résultat Observer

Vos performances respectives à chacune de ces 12 facultés sont listées ci-dessous en fonction de vos résultats (du meilleur au moins bon). Pour une évaluation encore plus précise le chiffre, figurant à droite de chaque capacité, indique votre niveau par rapport à la moyenne nationale.

1 > à la moyenne	2 = à la moyenne	3 < à la moyenne	
1-Mémoire à court terme	1	7-Coordination main-regard	2
2-Temps de réaction	1	8-Exploration visuelle	3
3-Largeur du champ de vision	1	9-Partage de l'attention	3
4-Évaluation (temps, vitesse, distance)	2	10-Confiance en soi	3
5-Concentration	2	11-Changement d'intention	3
6-Obéissance aux règles	2	12-Prévention des risques	3

4. Volume de formation PRÉVISIONNEL

20 h de conduite minimum sont imposées par la réglementation.

Proportion heures pratique: 35 H théorie: Retenue: 35 H

Proposition acceptée: ☒ Oui ☐ Non Signatures Parents (pour mineurs)

Cachet de l'auto-école Date: 15/01/2010 Signature Élèves

Signature Formateur

Les chiffres figurant à droite de chaque capacité indique ton niveau par rapport à ton groupe d'âge :

1 > à la moyenne

2 = à la moyenne

3 < à la moyenne

L'auto-école inscrit le nombre d'heures proposées pour ta formation pratique. Il ne reste plus qu'à signer !

Observer L'évaluation

évalue tes 12 facultés utilisées pour la conduite.

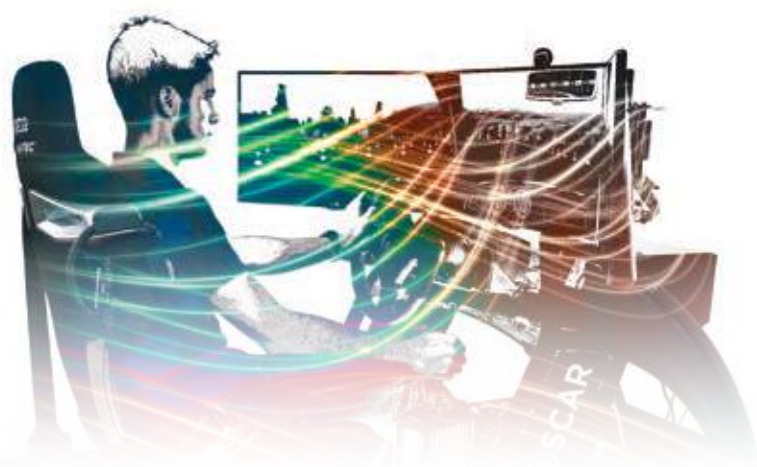
CODES ROUSSEAU

L'évaluation de départ qu'est-ce que c'est ?

C'est l'étape pendant laquelle tes connaissances théoriques et tes aptitudes pratiques vont être évaluées.

L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art. R. 245-2 du Code de la route). Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à ta formation. Effectivement, cela reste une estimation.

Le nombre d'heures pourra varier en fonction de ton implication, de la régularité de ton travail et de ton rythme d'apprentissage !



Comment **OSCAR** évalue ton volume d'heures prévisionnel ?

Tu es installé à la place du conducteur, au volant d'OSCAR pendant 30 à 45 minutes. Le simulateur va t'accompagner dans les différentes étapes de l'évaluation (questions à choix multiples et aptitudes pratiques en position arrêtée ou en circulation).

Tes réponses et comportements au volant vont permettre de renseigner un ensemble de critères définis pour aboutir à un nombre d'heures de formation nécessaire.

Tout au long des exercices, tu obtiens ou perds des points. Ta prestation est alors considérée très satisfaisante, satisfaisante ou à améliorer en fonction des critères ci-dessous.

Le résultat est donné sous la forme d'une lettre correspondant à un volume de formation.

6 FACULTÉS

Évaluation des 6 facultés essentielles pour la conduite qui s'appuient sur des tests psychotechniques. Les performances des 6 facultés sont listées en fonction des résultats (du meilleur au moins bon).

5 LETTRES

À la fin de l'évaluation, tu découvriras un résultat qui prend la forme d'une lettre **W, V, T, S et R**. C'est à partir de celle-ci que l'auto-école détermine le **volume d'heures** prévisionnel de son élève.



6 FACULTÉS UTILISÉES POUR LA CONDUITE

1 Expérience/Connaissance du véhicule

Le questionnaire de début permet d'évaluer ton expérience de conduite et ton niveau de connaissance du véhicule.

Il y a au total 4 questions sur l'expérience et 12 questions sur les connaissances réparties en quatre thèmes : direction, embrayage, boîte de vitesses, freinage.

2 Démarrage arrêt/Coordination motrice/Trajectoires

La conduite nécessite d'utiliser à la fois ses membres et ses sens (ses mains, ses pieds, son regard...), ce qui en fait une activité complexe.

Posséder une bonne coordination motrice est donc primordial en conduite !

Elle est évaluée par :

- tes démarrages/arrêts,
- la qualité de tes trajectoires lors du slalom,
- la position que tu as choisi sur la route lors de la conduite en ville.

3 Perception

Percevoir est essentiel pour anticiper. Ta perception de l'environnement est évaluée par 3 situations spécifiques : le panneau publicitaire, la couleur de la moto et l'arrêt de précision.

As-tu vu la vache violette et la moto verte ?

Le simulateur mesure également ton anticipation en fonction de la distance à laquelle tu mets le clignotant avant de tourner.

4 Comportement/Respect des règles

Ton comportement est évalué suivant deux critères :

- le respect du Code de la route : priorité à droite, piéton, zone 30, stop, limitation de vitesse...
- le respect des consignes : des instructions te sont données pendant la conduite (suivi des directions, arrêts, démarrages...), les as-tu entendues, vues et respectées ?

5 Compréhension

Ce critère permet d'évaluer ton aptitude à écouter et à comprendre rapidement les consignes pour pouvoir les exécuter sans erreurs.

6 Tension/Stress

Lorsqu'on est en situation d'évaluation, on peut ressentir une certaine tension et/ou du stress.

La séance se termine donc par deux questions d'autoévaluation concernant l'état dans lequel tu te sentais lors de la réalisation des exercices.

Le critère crispation est nuancé en fonction de la qualité des trajectoires suivies lors du parcours en ville.

5 LETTRES

SCAR
Simulateur de Conduite Automobile Rousseau

Fiche d'évaluation de départ - Exemple drive

1 Renseignements d'ordre général

Nom : Daniels
Prénom : Jacques
Date de naissance : 25/04/1998
Nationalité : Française
Test de la vue effectué : ☐ Oui ☐ Non

Observations :

2 Résultats de l'évaluation

Expérience de conduite : ★ ★ ★ ★ ★
Connaissance du véhicule : ★ ★ ★ ★ ★
Coordination motrice (habileté) : ★ ★ ★ ★ ★
Démarrage/Arrêt : ★ ★ ★ ★ ★
Trajectoire : ★ ★ ★ ★ ★
Perception : ★ ★ ★ ★ ★
Comportement : ★ ★ ★ ★ ★
Respect des règles : ★ ★ ★ ★ ★
Compréhension : ★ ★ ★ ★ ★
Tension/Stress : ★ ★ ★ ★ ★

3 Volume de formation prévisionnel

20 h de conduite maximum sont proposées pour la réglementation pour un véhicule à 3ème catégorie

Proposition heures pratiques : heures
Proposition acceptée : ☐ Oui ☐ Non

Cachet de l'auto-école :

Date :
Proposition retenue : heures

Signature du formateur :
Signature des parents pour inscription :
Signature de l'élève :

Poste de votre réussite !
www.codesrousseau.fr

CODES ROUSSEAU

Les étoiles figurant à droite de chaque capacité indique ton niveau par rapport à ton groupe d'âge :

1★ < à la moyenne

2★ = à la moyenne

3★ > à la moyenne

L'auto-école inscrit le nombre d'heures proposées pour ta formation pratique. Il ne reste plus qu'à signer !

Programme de formation à la catégorie A du permis de conduire

1) Préambule

La catégorie A du permis de conduire permet la conduite de toutes les motocyclettes et tricycles ainsi que les quadricycles à moteur d'une puissance maximum de 15 kW.

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

3) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

Raison sociale : ANNETTE MICHEL FORMATION

Adresse : 59 ALLEE D'AGUILERA 64600 ANGLET

Adresse électronique : CONTACT@AMF64.COM

Téléphone : 05 59 24 61 41

Siret : 32368607100081

Agrément préfectoral E20 064 0014 0

Code NAF : 8553Z

Gérant : VILACEQUE STEPHAN

Responsable des relations avec les élèves : LEDU PHILIPPE

4) Les pré-requis

- o être titulaire de la catégorie A2 du permis de conduire depuis 2 ans minimum
- o La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2

5) Le public visé

Tous publics

6) La durée de la formation

7 heures

7) Le programme de la formation

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective d'un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

Elle s'inscrit dans une démarche « postpermis » et a notamment pour objectifs :

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Séquence 1. — Théorie (durée : 2 heures)

Présentation. Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs.

Présentation : l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...

Accidentalité, vitesse, détectabilité :

Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.

Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.

Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :

- vitesse et perception visuelle ;
- vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
- vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.

Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.

Conduite et produits psychoactifs :

Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.

Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.

Les sanctions.

Séquence 2. — Maniabilité hors circulation (durée : 2 heures)

(Durant cette séquence, chaque élève doit disposer d'une motocyclette).

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :

- mouvements et positionnements du regard ;
- mouvements et positionnements de la tête et du corps ;

- comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.

Explications et travail sur le freinage :

- Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
- Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
- Explications sur le transfert des masses ;
- Comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :

- Réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

Séquence 3. — Circulation et clôture de la formation

(Durée : 3 heures)

(Pour cette séquence une seule motocyclette est utilisée).

Circulation :

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

- la séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves ;
- dans le véhicule suiveur prend place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique ;
- Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Ce bilan comprend :

- Le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;
- Un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).

Programme de formation à la catégorie A1 du permis de conduire

1) Préambule

Le permis A1 autorise la conduite des motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1 kW par kilogramme. Son obtention est soumise notamment à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen composé d'une épreuve théorique générale (le code) et d'une épreuve pratique de conduite.

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

3) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

Raison sociale : ANNETTE MICHEL FORMATION

Adresse : 59 ALLEE D'AGUILERA 64600 ANGLET

Adresse électronique : CONTACT@AMF64.COM

Téléphone : 05 59 24 61 41

Siret : 32368607100081

Agrément préfectoral E20 064 0014 0

Code NAF : 8553Z

Gérant : VILACEQUE STEPHAN

Responsable des relations avec les élèves : LEDU PHILIPPE

4) Les pré-requis

- avoir minimum 16 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

La conduite des véhicules de catégorie A1 est autorisée sous réserve d'être titulaire de l'un des permis suivants :

- A ;
- A2, A3, A ancienne définition ;
- B : voir conditions ci-dessous ;
- C, C1, C limité (délivré avant le 1^{er} juillet 1990) ;
- D (délivré avant le 1^{er} juillet 1990) ;
- Licence de circulation délivrée avant le 1^{er} avril 1958.

Équivalences Permis B - Permis A1 : les modalités depuis le 1er janvier 2011

Depuis le 1er janvier 2011, tous les titulaires du permis B qui souhaitent conduire un véhicule à deux-roues motorisé de 50 à 125 cm³ (L3e) ou un tricycle à moteur (L5e plus communément appelé scooter à trois roues) de plus de 50cm³, quelle que soit sa puissance, ont l'obligation de suivre une formation de 7 heures, sauf les personnes pouvant présenter un relevé d'information d'assurance de moins de 5 ans couvrant l'usage de l'un ou l'autre de ces véhicules durant la période considérée. Les titulaires d'une quelconque catégorie de permis de conduire obtenu avant le 1er mars 1980 sont exonérés de la formation 7 heures uniquement s'ils souhaitent conduire un véhicule à deux-roues motorisé de moins de 125 cm³.

Depuis le 19 janvier 2013, il est en plus nécessaire, pour les usagers de tricycles à moteur (L5e), de plus de 15 kW, d'être âgés de 21 ans révolus.

Cette formation de 7 heures est mise en place pour les titulaires du permis B qui souhaitent conduire une motocyclette légère (de 50 à 125 cm³) ou un tricycle à moteur (L5e).

Cette formation de 7 heures n'est pas restrictive dans le temps. Elle concerne tous les titulaires du permis B souhaitant acquérir une motocyclette de cylindrée comprise entre 50 et 125 cm³ ou un tricycle à moteur L5e.

Pour prétendre à cette formation, il faut avoir obtenu le permis B depuis au moins deux ans. Néanmoins, elle peut être suivie un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

Les titulaires du permis B ayant assuré une motocyclette légère ou un tricycle au cours des cinq années précédant le 1^{er} janvier 2011 sont exemptés de cette formation.

5) La durée de la formation

- 20 heures (minimum légal obligatoire) si passage aux examens ;
- 7 heures dans le cas d'une formation qualifiante pour les conducteurs évoqués précédemment.

6) Le programme de la formation 20 heures minimum

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
 - o dispositions légales en matière de circulation routière ;
 - o le conducteur ;
 - o la route ;
 - o les autres usagers de la route ;
 - o réglementation générale et divers ;
 - o précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule ;

- o éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite ;
- o équipements de sécurité des véhicules ;
- o règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard - Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord - Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur - Adopter un comportement sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité - Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances - Monter et rétrograder les rapports de vitesse - Maîtriser la réalisation d'un freinage - Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité - Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager) - Maîtriser l'utilisation de l'embrayage - Maîtriser les techniques d'inclinaison - Réaliser un freinage d'urgence
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales. Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité - Tourner à droite et à gauche - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers. Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Négocier les virages de la façon la plus sécurisante - Communiquer avec les autres usagers - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - Connaître la particularité des véhicules lourds et savoir se rendre visible - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'éco-conduite

7) Les épreuves d'examen

L'épreuve théorique générale

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM (questionnaire à choix multiple).

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'épreuve pratique comprend deux phases :

- **Une épreuve hors circulation de 15 minutes** qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale) et un test oral qui aborde trois thèmes : le motard et sa moto, le motard et les autres, le motard et sa formation ; ainsi qu'une interrogation sur la réglementation et la signalisation spécifique aux véhicules deux-roues motorisés.
- **Une épreuve en circulation de 30 minutes** si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité. **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner mention 2 roues accompagne les élèves à chaque épreuve.**

8) Programme : la formation pratique et théorique de 7 heures en détail

L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec ce type de véhicule. Ces sept heures de théorie et de pratique sont également l'occasion de réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe au milieu de la circulation. La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

2 heures de théorie

Sur les 7 heures de formation, 2 heures sont consacrées à un enseignement théorique. Le programme débute par une analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur. Il se prolonge avec des conseils qui permettent d'appréhender les dangers de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit.

La personne en formation est sensibilisée à l'importance de se rendre détectable auprès des autres usagers, de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes). L'élève apprend également à se méfier des risques concernant l'adhérence. Cela va de l'attention à une trace de gazoil, au passage d'un ralentisseur, à la présence de gravillons, de peintures au sol ou de plaques métalliques.

Enfin, cet enseignement théorique aborde les conséquences physiques et physiologiques des chocs contre les obstacles fixes présents dans certains aménagements de la route, y compris à petite vitesse.

2 heures de pratique hors circulation (« sur plateau »)

Ces 120 minutes sont consacrées à la prise en main du véhicule et aux vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée d'accélérateur, système de freinage. La personne en formation apprend à démarrer en toute sécurité, à bien positionner son corps, à monter et à descendre les vitesses, à anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement et à s'arrêter. Le futur usager d'une motocyclette légère ou d'un tricycle à moteur est enfin sensibilisé à bien positionner son regard. Il est ensuite formé à tenir l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en virage.

Et 3 heures de pratique en circulation

Cette dernière partie de la formation de 7 heures se fait en et hors agglomération.

À l'issue des 3 heures, le conducteur doit être capable d'adapter sa vitesse à la circulation, de choisir la bonne voie et de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds. Il devra savoir franchir une intersection, changer de direction et dépasser en toute sécurité. Il doit enfin savoir négocier un virage correctement.

Programme de formation à la catégorie A2 du permis de conduire

1) Préambule

Depuis le 2 juin 2016, la catégorie du permis A2 est destinée à tous les conducteurs de motocyclettes, dès 18 ans, avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg. Ces motocyclettes ne doivent pas être issues d'un modèle développant plus de 70kW.

1) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

2) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

Raison sociale : ANNETTE MICHEL FORMATION

Adresse : 59 ALLEE D'AGUILERA 64600 ANGLET

Adresse électronique : CONTACT@AMF64.COM

Téléphone : 05 59 24 61 41

Siret : 32368607100081

Agrément préfectoral E20 064 0014 0

Code NAF : 8553Z

Gérant : VILACEQUE STEPHAN

Responsable des relations avec les élèves : LEDU PHILIPPE

3) Les pré-requis

- avoir 18 ans minimum ;
- Etre titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière 2è niveau (ASSR 2) ou de l'attestation de sécurité routière (ASR).

4) Le public visé

Tous publics

5) La durée de la formation

20 heures (minimum légal obligatoire)

6) Le programme de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
 - dispositions légales en matière de circulation routière
 - le conducteur
 - la route
 - les autres usagers de la route
 - réglementation générale et divers
 - précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
 - éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
 - équipements de sécurité des véhicules
 - règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation <i>Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.</i>	- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard - Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord - Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur - Adopter un comportement sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité - Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances - Monter et rétrograder les rapports de vitesse - Maîtriser la réalisation d'un freinage - Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité - Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager) - Maîtriser l'utilisation de l'embrayage - Maîtriser les techniques d'inclinaison - Réaliser un freinage d'urgence
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales. <i>Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.</i>	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité - Tourner à droite et à gauche - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers. <i>Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.</i>	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Négocier les virages de la façon la plus sécurisante - Communiquer avec les autres usagers - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - Connaître la particularité des véhicules lourds et savoir se rendre visible - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique <i>Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.</i>	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifique à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'éco conduite

7) Les épreuves d'examen

L'épreuve théorique générale

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type questionnaire à choix multiple (QCM).

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'épreuve pratique comprend deux phases :

- **Une épreuve hors circulation de 15 minutes** qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale) et un test oral qui aborde trois thèmes : le motard et sa moto, le motard et les autres, le motard et sa formation ; ainsi qu'une interrogation sur la réglementation et sur la signalisation spécifique aux deux-roues motorisés.
- **Une épreuve en circulation de 30 minutes** si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité. **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner mention 2 roues accompagne les élèves à chaque examen.**

Programme de formation à la catégorie AAC du permis de conduire

1) Préambule

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,*
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).*

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- si le PTAC de la remorque est $\leq$ à 750 kg*
- si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est $\leq$ à 3,5 tonnes*

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

3) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

Raison sociale : ANNETTE MICHEL FORMATION

Adresse : 59 ALLEE D'AGUILERA 64600 ANGLET

Adresse électronique : CONTACT@AMF64.COM

Téléphone : 05 59 24 61 41

Siret : 32368607100081

Agrément préfectoral E20 064 0014 0

Code NAF : 8553Z

Gérant : VILACEQUE STEPHAN

Responsable des relations avec les élèves : ORAWSKI EVELYNE

4) Les pré-requis

- avoir minimum 15 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

5) Le public visé

Tous publics

6) La durée de la formation

20 heures (minimum légal obligatoire)

7) Les objectifs de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
 - dispositions légales en matière de circulation routière
 - le conducteur
 - la route
 - les autres usagers de la route
 - réglementation générale et divers
 - précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
 - éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
 - équipements de sécurité des véhicules
 - règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire - Démarrer et s'arrêter - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures - Utiliser la boîte de vitesses - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire - Regarder autour de soi et avertir - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Tourner à droite et à gauche en agglomération - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Passer des virages et conduire en déclivité - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie

avec les autres usagers	- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'écoconduite

8) Les épreuves d'examen

L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique :

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation d'un test de la vue ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.
- **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique**

Programme de formation à la catégorie AM du permis de conduire

1) Préambule

La catégorie AM du permis de conduire est équivalente au Brevet de Sécurité Routière (BSR). Elle n'entre pas dans le régime du permis à points. Ce permis peut être délivré à partir de 14 ans à l'issue d'une formation spécifique de 7 heures, dispensée par une école d'enseignement de la conduite automobile agréée. Le BSR reste valide.

Tout permis de conduire autorise la conduite des véhicules relevant de la catégorie AM.

La carte sécurisée AM est valable 15 ans à compter de la date de sa délivrance. Cette validité est inscrite sur le document.

1) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage des cyclomoteurs au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de cyclomoteur sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

2) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

Raison sociale : ANNETTE MICHEL FORMATION

Adresse : 59 ALLEE D'AGUILERA 64600 ANGLET

Adresse électronique : CONTACT@AMF64.COM

Téléphone : 05 59 24 61 41

Siret : 32368607100081

Agrément préfectoral E20 064 0014 0

Code NAF : 8553Z

Gérant : VILACEQUE STEPHAN

Responsable des relations avec les élèves : LEDU PHILIPPE

3) Les pré-requis

- avoir minimum 14 ans et avoir obtenu l'attestation scolaire de sécurité routière de (ASSR) premier ou deuxième niveau ou à défaut l'attestation de sécurité routière (ASR)

4) Le public visé

Tous publics

5) La durée de la formation

7 heures

6) Les véhicules

- Cyclomoteurs de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ et dont la vitesse est limitée par construction à 45 km/h.
- Voiturettes et petits quads de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ pour un moteur essence ou inférieure ou égale à 4 kW pour un moteur Diesel.

7) Le programme de la formation

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière adapte les contenus de la formation à l'option choisie par l'élève : cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur.

Cette formation s'organise autour des trois types d'enseignement suivants :

- Formation pratique hors circulation ;
- Formation pratique en circulation ;
- Sensibilisation aux risques.

Séquence 1 : formation pratique hors circulation

(Durée : 2 heures)

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur — leurs rôles ;
- La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

1. Les équipements — Leurs rôles

Le port obligatoire du casque. Son rôle : protection en cas de chutes et de chocs. Le choix d'un casque adapté.

L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.

Le port obligatoire de la ceinture de sécurité. Son rôle en cas de chocs.

Les vêtements adaptés : combinaison ou blouson en cuir ou veste épaisse, pantalons épais, bottes ou chaussures fermées et montantes, gants. Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.

2. La découverte des principaux organes du véhicule — Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité.

Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.

L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.

Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.

Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.

La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.

L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.

Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.

Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.

La pré-signalisation en cas de panne.

3. La maîtrise du véhicule hors circulation

La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) — Le réglage du/des rétroviseur(s).

Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.

La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.

Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).

Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule — Pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité.

Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.

Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

Séquences 2 et 4 : formation pratique en circulation

(Durée : 4 heures de conduite effective par élève)

Pour chacune des compétences à développer, le formateur devra insister sur l'importance :

- De l'utilité et du respect de la règle ;
- De la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ;
- Des facteurs et de la prise de conscience des risques.

Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :

- s'insérer en sécurité dans la circulation ;
- prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :

- Freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ;
- Arrêt et départ en circulation (feux, stop...) ;
- ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).

Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.

Négocier un virage.

Choisir la position sur la chaussée :

- En ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ;
- En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...) ;
- En intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).

Franchir les différents types d'intersections :

- détecter et identifier le type d'intersection ;
- évaluer la visibilité ;
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles relatives aux ordres de passage ;
- S'arrêter, le cas échéant, et repartir ;
- dégager une intersection.

Changer de direction :

- avertir de son intention ;
- se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...) ;
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles de priorité ;
- dégager l'intersection.

Séquence 3 : sensibilisation aux risques (durée : 1 heure)

Afin d'être pleinement bénéfique aux élèves, cette séquence doit être organisée entre les séquences 2 et 4 précitées.

Sont abordés les thèmes suivants :

- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;
- La vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage) ;
- échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse ;
- échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

Programme de formation à la catégorie B du permis de conduire

1) Préambule

Le permis B permet la conduite de :

- *véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,*
- *véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).*

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- *si le PTAC de la remorque est $\leq$ à 750 kg*
- *si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est $\leq$ à 3,5 tonnes*

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

3) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

Raison sociale : ANNETTE MICHEL FORMATION

Adresse : 59 ALLEE D'AGUILERA 64600 ANGLET

Adresse électronique : CONTACT@AMF64.COM

Téléphone : 05 59 24 61 41

Siret : 32368607100081

Agrément préfectoral E20 064 0014 0

Code NAF : 8553Z

Gérant : VILACEQUE STEPHAN

Responsable des relations avec les élèves : ORAWSKI EVELYNE

Siret :

Agrément préfectoral

4) Les pré-requis

- avoir minimum 17 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

5) Le public visé

Tous publics

6) La durée de la formation

20 heures (minimum légal obligatoire)

7) Les objectifs de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :

- dispositions légales en matière de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- réglementation générale et divers
- précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- équipements de sécurité des véhicules
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire - Démarrer et s'arrêter - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures - Utiliser la boîte de vitesses - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire - Regarder autour de soi et avertir - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Tourner à droite et à gauche en agglomération - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé

difficiles et partager la route avec les autres usagers	- Passer des virages et conduire en déclivité - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'écoconduite

8) Les épreuves d'examen

L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique :

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation d'un test de la vue ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.
- **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique**

AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL

Agrément Préfectoral : E20 064 0014 0

Siret : 32368607100081

Adresse mail : contact@amf64.com

Code NAF: 8553Z

Téléphone : 05 59 24 61 41

59 ALLEE D'AGUILERA

64600 ANGLET

HORAIRES DES COURS THÉORIQUES

Les cours théoriques portant sur des thématiques spécifiques sont programmés :

Lundi : de 18h30 à 20 h00	Thème : aléatoire (généré par le logiciel)
Mardi : de 18h30 à 20 h00	Thème : aléatoire (généré par le logiciel)
Mercredi : de 18h30 à 20 h00	Thème : aléatoire (généré par le logiciel)
Jeudi : de 18h30 à 20 h00	Thème : aléatoire (généré par le logiciel)
Vendredi : de 18h30 à 20 h00	Thème : aléatoire (généré par le logiciel)
Samedi : de 10h30 à 12h00	Thème : aléatoire (généré par le logiciel)

Les cours collectifs sur les grands thèmes de la sécurité routière :

- Alcool et stupéfiants,
- Vitesse,
- Défaut de port de la ceinture,
- Distracteurs...

Les Enjeux de la Formation

1 - Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent, indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière, saura vous guider.

2 - Evaluation préalable.

En préalable à la formation, une évaluation de niveau sera effectuée par le biais d'exercices interactifs sur ordinateur. Les aptitudes cognitives évaluées sont :

1. Concentration
2. Coordination motrice
3. Inhibition
4. Mémoire visuelle à court terme
5. Estimation
6. Largeur du champ de vision
7. Adaptation
8. Attention partagée
9. Prévention des risques

10. Obéissance aux règles

11. Balayage visuel

12. Temps de réaction Suite à ces exercices, un volume d'heures prévisionnelles sera déterminé.

3 - Le Programme de formation

Au travers de ce programme, vous allez comprendre les règles du code de la route mais aussi l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les compétences définies et à personnaliser votre progression.

4 - Le PASSAGE A L'EPREUVE

Heures de conduite Lorsque vous avez passé au moins 20 heures de conduire et que vous êtes suffisamment préparé, l'auto-école vous fournit une date d'examen. Vous devrez vous présenter au lieu de l'examen indiqué en arrivant en avance. A noter qu'un candidat peut également passer l'épreuve pratique sur un véhicule automatique.

Cette formation est soumise à quelques règles spécifiques.

Durée L'épreuve de conduite dure 32 minutes au total, formalités administratives et installation du candidat incluses. Au cours de celles-ci, vous aurez à conduire pendant au moins 25 minutes aussi bien en ville que hors agglomération. Avant le 1er août 2014, la durée totale de l'épreuve de conduite était de 35 minutes. Elle a été réduite de trois minutes depuis cette date.

Bilan de compétences Depuis un arrêté du 19 février 2010, des nouvelles mesures modifiant le contenu de l'épreuve de conduite ont progressivement été mises en place sur l'ensemble du territoire français.

L'examineur appréciera désormais votre niveau de conduite en établissant un bilan de compétences s'articulant autour des thèmes suivants :

- la connaissance et l'utilisation des commandes
- la prise d'information

- l'adaptation de l'allure du véhicule aux circonstances de la route
- l'application de la réglementation
- la communication avec les autres usagers
- le partage de la chaussée
- le respect des distances de sécurité

L'examineur évalue en outre l'autonomie et la conscience du risque du candidat.

Pour être reçu à l'examen, le candidat doit obtenir au moins 20 points sur 30.

L'expert réalise un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et le candidat peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

Erreurs éliminatoires

Certaines erreurs commises pendant la conduite sont directement éliminatoires. Si le candidat en commet une, il échoue automatiquement à l'épreuve. La liste des erreurs éliminatoires est longue.

Voici une liste d'exemples non-exhaustive : non-respect d'un stop ou d'un feu rouge, intervention de l'examineur sur le volant ou les pédales, franchissement d'une ligne continue, circulation en sens interdit, circulation à gauche sur une chaussée à double-sens... Tests au cours de l'épreuve Outre la conduite effective pendant une durée de 25 minutes, le candidat devra également se soumettre à différents tests pendant l'épreuve :

- Il lui sera demandé de circuler de manière autonome pendant une durée de 5 minutes en se rendant dans un lieu ou en circulant suivant un itinéraire définis au préalable par l'examineur.
- L'examineur teste la vue du candidat (en lui demandant de lire une plaque d'immatriculation par exemple) avant le départ ou à l'occasion d'un arrêt du véhicule.
- Lors d'un arrêt librement choisi par l'examineur, celui-ci demande au candidat de procéder à une vérification technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule. Le candidat doit également répondre à une question sur la sécurité routière. Chacune de ces questions donne lieu à l'attribution d'un point en cas de bonne réponse. Manoeuvres Deux manoeuvres doivent être effectuées par le candidat.

Depuis la nouvelle réglementation applicable depuis le 1er août 2014, il s'agit d'une marche arrière et d'un freinage en vue de s'arrêter avec précision. Pour la marche arrière, il peut s'agir des manoeuvres suivantes : marche arrière en ligne droite, en arrondi ou en

angle, rangement en créneau, en épi ou en bataille, demi-tour.... La manœuvre est à l'initiative exclusive de l'examineur, et non du candidat. Le freinage est également annoncé par l'examineur. Il peut être effectué à l'occasion de tout arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical, précis et bien visible. Questions

L'examineur pose également deux questions aux candidats et lui demande de vérifier un élément technique du véhicule. Depuis le 1er janvier 2018, les candidats au permis ont une question sur les notions élémentaires de premier secours lors de leur examen de conduite. Cette question s'ajoute à celle sur la sécurité routière et à la vérification d'un élément technique du véhicule, qui existaient déjà auparavant. Une formation sur les gestes de premier secours est ainsi intégrée à la préparation de l'examen du permis.

Pour en savoir plus, voir la formation aux premiers secours lors du permis de conduire. Réponse de l'examineur

Une fois l'examen terminé, l'expert dresse le certificat d'examen en établissant un bilan des compétences du candidat. Hormis lorsqu'une erreur éliminatoire a été commise, l'examineur établit le total chiffré des points obtenus.

La réponse à l'examen du permis de conduire vous est transmise par voie postale ou par email. En cas de réussite à l'examen, il vaut titre de permis de conduire pendant une durée de deux mois à compter de la date de l'épreuve.

Programme de formation à la catégorie A du permis de conduire

1) Préambule

La catégorie A du permis de conduire permet la conduite de toutes les motocyclettes et tricycles ainsi que les quadricycles à moteur d'une puissance maximum de 15 kW.

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

3) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

Raison sociale : ANNETTE MICHEL FORMATION

Adresse : 59 ALLEE D'AGUILERA 64600 ANGLET

Adresse électronique : CONTACT@AMF64.COM

Téléphone : 05 59 24 61 41

Siret : 32368607100081

Agrément préfectoral E20 064 0014 0

Code NAF : 8553Z

Gérant : VILACEQUE STEPHAN

Responsable des relations avec les élèves : LEDU PHILIPPE

4) Les pré-requis

- être titulaire de la catégorie A2 du permis de conduire depuis 2 ans minimum
- La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2

5) Le public visé

Tous publics

6) La durée de la formation

7 heures

7) Le programme de la formation

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective d'un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes.

Elle s'inscrit dans une démarche « postpermis » et a notamment pour objectifs :

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

Séquence 1. — Théorie (durée : 2 heures)

Présentation. Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs.

Présentation : l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...

Accidentalité, vitesse, détectabilité :

Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.

Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.

Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :

- vitesse et perception visuelle ;
- vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
- vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence.

Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.

Conduite et produits psychoactifs :

Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.

Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite.

Les sanctions.

Séquence 2. — Maniabilité hors circulation (durée : 2 heures)

(Durant cette séquence, chaque élève doit disposer d'une motocyclette).

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2.

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :

- mouvements et positionnements du regard ;
- mouvements et positionnements de la tête et du corps ;

- comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.

Explications et travail sur le freinage :

- Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
- Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
- Explications sur le transfert des masses ;
- Comment s'arrêter et repartir en courbe.

Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :

- Réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

Séquence 3. — Circulation et clôture de la formation

(Durée : 3 heures)

(Pour cette séquence une seule motocyclette est utilisée).

Circulation :

L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.

- la séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves ;
- dans le véhicule suiveur prend place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique ;
- Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Ce bilan comprend :

- Le ressenti de l'élève sur sa prestation ;
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;
- Un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).

Programme de formation à la catégorie A1 du permis de conduire

1) Préambule

Le permis A1 autorise la conduite des motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1 kW par kilogramme. Son obtention est soumise notamment à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen composé d'une épreuve théorique générale (le code) et d'une épreuve pratique de conduite.

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

3) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

Raison sociale : ANNETTE MICHEL FORMATION

Adresse : 59 ALLEE D'AGUILERA 64600 ANGLET

Adresse électronique : CONTACT@AMF64.COM

Téléphone : 05 59 24 61 41

Siret : 32368607100081

Agrément préfectoral E020 064 0014 0

Code NAF : 8553Z

Gérant : VILACEQUE STEPHAN

Responsable des relations avec les élèves : LEDU PHILIPPE

4) Les pré-requis

- avoir minimum 16 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

La conduite des véhicules de catégorie A1 est autorisée sous réserve d'être titulaire de l'un des permis suivants :

- A ;
- A2, A3, A ancienne définition ;
- B : voir conditions ci-dessous ;
- C, C1, C limité (délivré avant le 1^{er} juillet 1990) ;
- D (délivré avant le 1^{er} juillet 1990) ;
- Licence de circulation délivrée avant le 1^{er} avril 1958.

Équivalences Permis B - Permis A1 : les modalités depuis le 1er janvier 2011

Depuis le 1er janvier 2011, tous les titulaires du permis B qui souhaitent conduire un véhicule à deux-roues motorisé de 50 à 125 cm³ (L3e) ou un tricycle à moteur (L5e plus communément appelé scooter à trois roues) de plus de 50cm³, quelle que soit sa puissance, ont l'obligation de suivre une formation de 7 heures, sauf les personnes pouvant présenter un relevé d'information d'assurance de moins de 5 ans couvrant l'usage de l'un ou l'autre de ces véhicules durant la période considérée. Les titulaires d'une quelconque catégorie de permis de conduire obtenu avant le 1er mars 1980 sont exonérés de la formation 7 heures uniquement s'ils souhaitent conduire un véhicule à deux-roues motorisé de moins de 125 cm³.

Depuis le 19 janvier 2013, il est en plus nécessaire, pour les usagers de tricycles à moteur (L5e), de plus de 15 kW, d'être âgés de 21 ans révolus.

Cette formation de 7 heures est mise en place pour les titulaires du permis B qui souhaitent conduire une motocyclette légère (de 50 à 125 cm³) ou un tricycle à moteur (L5e).

Cette formation de 7 heures n'est pas restrictive dans le temps. Elle concerne tous les titulaires du permis B souhaitant acquérir une motocyclette de cylindrée comprise entre 50 et 125 cm³ ou un tricycle à moteur L5e.

Pour prétendre à cette formation, il faut avoir obtenu le permis B depuis au moins deux ans. Néanmoins, elle peut être suivie un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

Les titulaires du permis B ayant assuré une motocyclette légère ou un tricycle au cours des cinq années précédant le 1^{er} janvier 2011 sont exemptés de cette formation.

5) La durée de la formation

- 20 heures (minimum légal obligatoire) si passage aux examens ;
- 7 heures dans le cas d'une formation qualifiante pour les conducteurs évoqués précédemment.

6) Le programme de la formation 20 heures minimum

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
 - o dispositions légales en matière de circulation routière ;
 - o le conducteur ;
 - o la route ;
 - o les autres usagers de la route ;
 - o réglementation générale et divers ;
 - o précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule ;

- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite ;
- équipements de sécurité des véhicules ;
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard - Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord - Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur - Adopter un comportement sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité - Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances - Monter et rétrograder les rapports de vitesse - Maîtriser la réalisation d'un freinage - Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité - Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager) - Maîtriser l'utilisation de l'embrayage - Maîtriser les techniques d'inclinaison - Réaliser un freinage d'urgence
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales. Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité - Tourner à droite et à gauche - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers. Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Négocier les virages de la façon la plus sécurisante - Communiquer avec les autres usagers - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - Connaître la particularité des véhicules lourds et savoir se rendre visible - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'éco-conduite

7) Les épreuves d'examen

L'épreuve théorique générale

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM (questionnaire à choix multiple).

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'épreuve pratique comprend deux phases :

- **Une épreuve hors circulation de 15 minutes** qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale) et un test oral qui aborde trois thèmes : le motard et sa moto, le motard et les autres, le motard et sa formation ; ainsi qu'une interrogation sur la réglementation et la signalisation spécifique aux véhicules deux-roues motorisés.
- **Une épreuve en circulation de 30 minutes** si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité. **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner mention 2 roues accompagne les élèves à chaque épreuve.**

8) Programme : la formation pratique et théorique de 7 heures en détail

L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec ce type de véhicule. Ces sept heures de théorie et de pratique sont également l'occasion de réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe au milieu de la circulation. La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

2 heures de théorie

Sur les 7 heures de formation, 2 heures sont consacrées à un enseignement théorique. Le programme débute par une analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur. Il se prolonge avec des conseils qui permettent d'appréhender les dangers de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit.

La personne en formation est sensibilisée à l'importance de se rendre détectable auprès des autres usagers, de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes). L'élève apprend également à se méfier des risques concernant l'adhérence. Cela va de l'attention à une trace de gazoil, au passage d'un ralentisseur, à la présence de gravillons, de peintures au sol ou de plaques métalliques.

Enfin, cet enseignement théorique aborde les conséquences physiques et physiologiques des chocs contre les obstacles fixes présents dans certains aménagements de la route, y compris à petite vitesse.

2 heures de pratique hors circulation (« sur plateau »)

Ces 120 minutes sont consacrées à la prise en main du véhicule et aux vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée d'accélérateur, système de freinage. La personne en formation apprend à démarrer en toute sécurité, à bien positionner son corps, à monter et à descendre les vitesses, à anticiper les manœuvres de freinage et d'évitement et à s'arrêter. Le futur usager d'une motocyclette légère ou d'un tricycle à moteur est enfin sensibilisé à bien positionner son regard. Il est ensuite formé à tenir l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en virage.

Et 3 heures de pratique en circulation

Cette dernière partie de la formation de 7 heures se fait en et hors agglomération.

À l'issue des 3 heures, le conducteur doit être capable d'adapter sa vitesse à la circulation, de choisir la bonne voie et de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds. Il devra savoir franchir une intersection, changer de direction et dépasser en toute sécurité. Il doit enfin savoir négocier un virage correctement.

Programme de formation à la catégorie AAC du permis de conduire

1) Préambule

Le permis B permet la conduite de :

- véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,*
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).*

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- si le PTAC de la remorque est $\leq$ à 750 kg*
- si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est $\leq$ à 3,5 tonnes*

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

3) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

Raison sociale : ANNETTE MICHEL FORMATION

Adresse : 59 ALLEE D'AGUILERA 64600 ANGLET

Adresse électronique : CONTACT@AMF64.COM

Téléphone : 05 59 24 61 41

Siret : 32368607100081

Agrément préfectoral E20 064 0014 0

Code NAF : 8553Z

Gérant : VILACEQUE STEPHAN

Responsable des relations avec les élèves : ORAWSKI EVELYNE

4) Les pré-requis

- avoir minimum 15 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

5) Le public visé

Tous publics

6) La durée de la formation

20 heures (minimum légal obligatoire)

7) Les objectifs de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
 - dispositions légales en matière de circulation routière
 - le conducteur
 - la route
 - les autres usagers de la route
 - réglementation générale et divers
 - précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
 - éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
 - équipements de sécurité des véhicules
 - règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire - Démarrer et s'arrêter - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures - Utiliser la boîte de vitesses - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire - Regarder autour de soi et avertir - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Tourner à droite et à gauche en agglomération - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Passer des virages et conduire en déclivité - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie

avec les autres usagers	- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'écoconduite

8) Les épreuves d'examen

L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique :

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation d'un test de la vue ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.
- **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique**

Programme de formation à la catégorie AM du permis de conduire

1) Préambule

La catégorie AM du permis de conduire est équivalente au Brevet de Sécurité Routière (BSR). Elle n'entre pas dans le régime du permis à points. Ce permis peut être délivré à partir de 14 ans à l'issue d'une formation spécifique de 7 heures, dispensée par une école d'enseignement de la conduite automobile agréée. Le BSR reste valide.

Tout permis de conduire autorise la conduite des véhicules relevant de la catégorie AM.

La carte sécurisée AM est valable 15 ans à compter de la date de sa délivrance. Cette validité est inscrite sur le document.

1) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage des cyclomoteurs au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de cyclomoteur sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

2) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

Raison sociale : ANNETTE MICHEL FORMATION

Adresse : 59 ALLE D' AGUILERA 64600 ANGLET

Adresse électronique : CONTACT@AMF64.COM

Téléphone : 05 59 24 61 41

Siret : 32368607100081

Agrément préfectoral E20 064 0014 0

Code NAF : 8553Z

Gérant : VILACEQUE STEPHAN

Responsable des relations avec les élèves : LEDU PHILIPPE

Code NAF :

3) Les pré-requis

- avoir minimum 14 ans et avoir obtenu l'attestation scolaire de sécurité routière de (ASSR) premier ou deuxième niveau ou à défaut l'attestation de sécurité routière (ASR)

4) Le public visé

Tous publics

5) La durée de la formation

7 heures

6) Les véhicules

- a) Cyclomoteurs de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ et dont la vitesse est limitée par construction à 45 km/h.
- b) Voiturettes et petits quads de cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ pour un moteur essence ou inférieur ou égale à 4 kW pour un moteur Diesel.

7) Le programme de la formation

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière adapte les contenus de la formation à l'option choisie par l'élève : cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur.

Cette formation s'organise autour des trois types d'enseignement suivants :

- Formation pratique hors circulation ;
- Formation pratique en circulation ;
- Sensibilisation aux risques.

Séquence 1 : formation pratique hors circulation

(Durée : 2 heures)

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur — leurs rôles ;
- La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.

1. Les équipements — Leurs rôles

Le port obligatoire du casque. Son rôle : protection en cas de chutes et de chocs. Le choix d'un casque adapté.

L'utilisation, le réglage et l'entretien du casque.

Le port obligatoire de la ceinture de sécurité. Son rôle en cas de chocs.

Les vêtements adaptés : combinaison ou blouson en cuir ou veste épaisse, pantalons épais, bottes ou chaussures fermées et montantes, gants. Leurs rôles : protection en cas d'intempéries, de chutes (brûlures) et détectabilité de jour et de nuit.

2. La découverte des principaux organes du véhicule — Les contrôles indispensables à l'entretien et au maintien de la sécurité.

Le tableau de bord : compteurs, voyants, témoins.

L'éclairage : savoir vérifier la propreté et le fonctionnement des feux avant chaque départ. Savoir régler la hauteur du projecteur.

Les freins : en fonction du type de freins, à tambour ou à disque, savoir contrôler l'usure éventuelle, régler le câble ou contrôler le niveau de liquide de freins.

Les pneumatiques : contrôle de la pression et des flancs du pneumatique.

La chaîne : savoir vérifier la tension et le graissage.

L'huile moteur : connaître l'emplacement, savoir vérifier le niveau et rajouter de l'huile si nécessaire.

Batterie : savoir la brancher et connaître les dangers inhérents aux véhicules électriques.

Le carburant : connaître l'emplacement et savoir vérifier le niveau.

La pré-signalisation en cas de panne.

3. La maîtrise du véhicule hors circulation

La position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains) — Le réglage du/des rétroviseur(s).

Pour le quadricycle : réglage du siège, du volant et des rétroviseurs.

La mise en marche, le démarrage et l'arrêt du véhicule.

Pour les cyclomoteurs : le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager).

Le ralentissement, le freinage et l'immobilisation du véhicule — Pour les cyclomoteurs, le maintien de l'équilibre et de la stabilité.

Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et demi-tours (importance du regard). Pour les cyclomoteurs, exercices sans et avec passager. Maintien de la stabilité.

Réaliser des manœuvres de freinage et d'évitement.

Séquences 2 et 4 : formation pratique en circulation

(Durée : 4 heures de conduite effective par élève)

Pour chacune des compétences à développer, le formateur devra insister sur l'importance :

- De l'utilité et du respect de la règle ;
- De la prise d'information, de la communication et du partage de la route avec les autres usagers ;
- Des facteurs et de la prise de conscience des risques.

Le module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation :

- s'insérer en sécurité dans la circulation ;
- prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.

Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter :

- Freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité ;
- Arrêt et départ en circulation (feux, stop...) ;
- ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter.

Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.

Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).

Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.

Négocier un virage.

Choisir la position sur la chaussée :

- En ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement ;
- En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...) ;
- En intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...).

Franchir les différents types d'intersections :

- détecter et identifier le type d'intersection ;
- évaluer la visibilité ;
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles relatives aux ordres de passage ;
- S'arrêter, le cas échéant, et repartir ;
- dégager une intersection.

Changer de direction :

- avertir de son intention ;
- se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...) ;
- adapter sa vitesse ;
- respecter les règles de priorité ;
- dégager l'intersection.

Séquence 3 : sensibilisation aux risques (durée : 1 heure)

Afin d'être pleinement bénéfique aux élèves, cette séquence doit être organisée entre les séquences 2 et 4 précitées.

Sont abordés les thèmes suivants :

- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;
- La vitesse et ses conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage) ;
- échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse ;
- échanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.

Programme de formation à la catégorie B du permis de conduire

1) Préambule

Le permis B permet la conduite de :

- *véhicules dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises,*
- *véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).*

Le permis B autorise à conduire les mêmes véhicules avec une remorque :

- *si le PTAC de la remorque est $\leq$ à 750 kg*
- *si le PTAC de la remorque + PTAC du véhicule tracteur est $\leq$ à 3,5 tonnes*

2) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise des compétences en matière de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

3) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

Raison sociale : ANNETTE MICHEL FORMATION

Adresse : 59 ALLEE D'AGUILERA 64600 ANGLET

Adresse électronique : CONTACT@AMF64.COM

Téléphone : 05 59 24 61 41

Siret : 32368607100081

Agrément préfectoral E20 064 0014 0

Code NAF : 8553Z

Gérant : VILACEQUE STEPHAN

Responsable des relations avec les élèves : ORAWSKI EVELYNE

Siret :

Agrément préfectoral

4) Les pré-requis

- avoir minimum 17 ans
- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

5) Le public visé

Tous publics

6) La durée de la formation

20 heures (minimum légal obligatoire)

7) Les objectifs de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :

- dispositions légales en matière de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- réglementation générale et divers
- précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- équipements de sécurité des véhicules
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire - Démarrer et s'arrêter - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures - Utiliser la boîte de vitesses - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire - Regarder autour de soi et avertir - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Tourner à droite et à gauche en agglomération - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé

difficiles et partager la route avec les autres usagers	- Passer des virages et conduire en déclivité - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'écoconduite

8) Les épreuves d'examen

L'examen théorique général

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique :

À compter du 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule de l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation d'un test de la vue ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire.
- **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique**

Programme de formation à la catégorie A2 du permis de conduire

1) Préambule

Depuis le 2 juin 2016, la catégorie du permis A2 est destinée à tous les conducteurs de motocyclettes, dès 18 ans, avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg. Ces motocyclettes ne doivent pas être issues d'un modèle développant plus de 70kW.

1) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

2) L'organisme de formation

Etablissement de formation :

Raison sociale : ANNETTE MICHEL FORMATION

Adresse : 59 ALLEE D'AGUILERA 64600 ANGLET

Adresse électronique : CONTACT@AMF64.COM

Téléphone : 05 59 24 61 41

Siret : 32368607100081

Agrément préfectoral E20 064 0014 0

Code NAF : 8553Z

Gérant : VILACEQUE STEPHAN

Responsable des relations avec les élèves : LEDU PHILIPPE

3) Les pré-requis

- avoir 18 ans minimum ;
- Etre titulaire de l'attestation scolaire de sécurité routière 2è niveau (ASSR 2) ou de l'attestation de sécurité routière (ASR).

4) Le public visé

Tous publics

5) La durée de la formation

20 heures (minimum légal obligatoire)

6) Le programme de la formation

- une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation
- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :
 - dispositions légales en matière de circulation routière
 - le conducteur
 - la route
 - les autres usagers de la route
 - réglementation générale et divers
 - précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
 - éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
 - équipements de sécurité des véhicules
 - règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation <i>Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.</i>	- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard - Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord - Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur - Adopter un comportement sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité - Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances - Monter et rétrograder les rapports de vitesse - Maîtriser la réalisation d'un freinage - Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité - Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager) - Maîtriser l'utilisation de l'embrayage - Maîtriser les techniques d'inclinaison - Réaliser un freinage d'urgence
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales. <i>Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.</i>	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité - Tourner à droite et à gauche - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers. <i>Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.</i>	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Négocier les virages de la façon la plus sécurisante - Communiquer avec les autres usagers - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - Connaître la particularité des véhicules lourds et savoir se rendre visible - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique <i>Formation avec un enseignant de la conduite diplômé.</i>	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifique à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'éco conduite

7) Les épreuves d'examen

L'épreuve théorique générale

L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type questionnaire à choix multiple (QCM).

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'épreuve pratique comprend deux phases :

- **Une épreuve hors circulation de 15 minutes** qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale) et un test oral qui aborde trois thèmes : le motard et sa moto, le motard et les autres, le motard et sa formation ; ainsi qu'une interrogation sur la réglementation et sur la signalisation spécifique aux deux-roues motorisés.
- **Une épreuve en circulation de 30 minutes** si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité. **Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner mention 2 roues accompagne les élèves à chaque examen.**

Règlement intérieur Annette Michel Formation

I / OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Article 1 : Objet

Conformément aux dispositions de l'article L 920-5-1 du code de travail, le présent règlement intérieur a pour objet de préciser certaines dispositions s'appliquant à tout stagiaire bénéficiaire d'une formation dispensée par **Annette Michel Formation**.

Ces dispositions sont relatives :

- aux mesures et matière d'hygiène et de sécurité
- aux règles de discipline
- aux modalités de représentation des stagiaires.

Article 2 : Champ d'application

Ce règlement s'applique à tous les stagiaires sans restriction, suivant une formation dispensée par **Annette Michel Formation**, dans le but de permettre un fonctionnement régulier des missions de formation proposées, quels que soient les sites où ces formations peuvent s'exécuter.

Les dispositions du présent règlement sont applicables non seulement dans l'établissement proprement dit, mais aussi dans tout local ou espace accessoire à l'organisme.

II / HYGIENE ET SECURITE

Article 3 : Dispositions générales

En matière d'hygiène et de sécurité, chaque stagiaire, doit se conformer strictement tant aux prescriptions générales qu'aux consignes particulières qui seront portées à sa connaissance par affiches, instructions notes de service ou par tout autre moyen.

Il est demandé aux stagiaires de respecter les lieux dans lesquels la formation est dispensée, ainsi que le matériel susceptible d'être mis à leur disposition.

A - Hygiène

Article 4 : Boissons alcoolisées, Drogue

Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de produits psycho-actifs.

Il est également interdit d'introduire ou de distribuer dans les locaux de la drogue ou des boissons alcoolisées.

Tout comportement faisant apparaître la consommation de produits psycho-actifs aboutira à l'exclusion définitive du stagiaire.

Article 5 : Installations sanitaires

Des toilettes et lavabos sont mis à la disposition des stagiaires.

Ces installations doivent être tenues en état constant de propreté.

B- Sécurité

Article 6 : Règles générales relatives à la protection contre les accidents

Tout stagiaire est tenu d'utiliser tous les moyens de protection individuels et collectifs mis à sa disposition pour éviter les accidents et de respecter strictement les consignes particulières données à cet effet.

Article 7 : Règles relatives à la prévention des incendies

Tout stagiaire est tenu de respecter scrupuleusement les consignes relatives à la prévention des incendies.

Il est interdit de fumer dans les salles où se déroulent les formations ainsi que dans les annexes, zones de pause, toilettes...

Il est interdit de déposer et de laisser séjourner des matières inflammables dans les escaliers, passages, couloirs, sous les escaliers ainsi qu'à proximité des issues des locaux et bâtiments.

Article 8 : Obligation d'alerte et droit de retrait

Tout stagiaire ayant un motif raisonnable de penser qu'une situation présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé a le droit de quitter les locaux du stage.

Toutefois, cette faculté doit être exercée de telle manière qu'elle ne puisse créer pour autrui une nouvelle situation de risque grave et imminent. Le stagiaire doit signaler immédiatement à l'animateur l'existence de la situation qu'il estime dangereuse.

Tout stagiaire ayant constaté une défaillance ou une anomalie dans les installations ou le fonctionnement des matériels est tenu d'en informer l'animateur ou le responsable de l'organisme de formation.

Tout accident même bénin doit être immédiatement déclaré à la direction par la victime ou les témoins.

III / DISCIPLINE ET SANCTIONS

A - Obligations disciplinaires

Article 9 : Dispositions générales relatives à la discipline

Les stagiaires doivent adopter une tenue, un comportement et des attitudes qui respectent la liberté et la dignité de chacun.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus à une obligation de discrétion en ce qui concerne toutes informations relatives aux autres stagiaires dont ils pourraient avoir connaissance.

Tout manquement aux règles relatives à la discipline pourra donner lieu à l'application de l'exclusion définitive du ou des stagiaires concernés.

Article 10 : Horaires de stage

Les stagiaires doivent respecter les horaires des formations fixés par la direction.

La direction se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de formation en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par la direction aux horaires d'organisation du stage.

Tout retard doit être justifié.

Le formateur pourra refuser l'entrée du stagiaire si cette clause n'est pas respectée.

Article 11 : Entrées, sorties et déplacements

Les stagiaires ont accès aux locaux d'organisme pour le déroulement des séances de formations et à d'autres moments sur demande faite aux représentants de l'établissement.

Il est interdit d'introduire dans les locaux des personnes étrangères au stage.

Article 12 : Assiduité

L'assiduité à la participation de la formation est indispensable.

Toute absence prévisible devra être transmise par écrit, par mail ou par téléphone à l'organisme de formation par le stagiaire.

En cas de maladie, le stagiaire doit prévenir le centre dans les 48 heures, le stagiaire doit faire parvenir un certificat médical justifiant son état.

La mention « absent(e) » sera systématiquement mentionnée sur les feuilles d'émargement et les organismes finançant la formation (s'il y a) seront informés.

Article 13 : Usage du matériel

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état, d'une façon générale, tout le matériel qui est mis à sa disposition pendant la formation.

Il ne doit pas utiliser ce matériel à d'autres fins que celles prévues pour la formation, et notamment à des fins personnelles, sans autorisation.

A la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation.

Dans le cas où ces clauses ne seraient pas respectées, le matériel sera supprimé.

Article 14 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les séances de formation.

Article 15 : Méthodes pédagogiques et documentation

Les méthodes pédagogiques et la documentation diffusées sont protégées au titre des droits d'auteur et ne peuvent être réutilisées autrement que pour un strict usage personnel, ou diffusées par les stagiaires sans l'accord préalable et formel du responsable de l'organisme de formation et/ou des auteurs.

Article 16 : Téléphone

L'usage du téléphone est strictement réservé au formateur. Les stagiaires ne peuvent téléphoner durant la formation.

L'usage des téléphones portables est strictement interdit dans la salle de formation sauf lorsque celui-ci est utilisé comme collecteur des réponses aux tests de vérification des connaissances théoriques : le stagiaire s'engage à éteindre son téléphone portable pendant les heures de formation.

Article 17 : Nature des sanctions

Tout comportement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de la sanction suivante : Exclusion définitive.

Article 18 : Droit de défense

Aucune sanction ne peut être infligée à un stagiaire sans que celui-ci n'ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque le comportement du stagiaire justifie une exclusion définitive, le directeur de l'organisme ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation.

Il lui fait part de la décision soit par téléphone, soit directement sur le lieu de la formation, hors de la salle de formation.

L'inscription à la formation vaut adhésion au présent document.

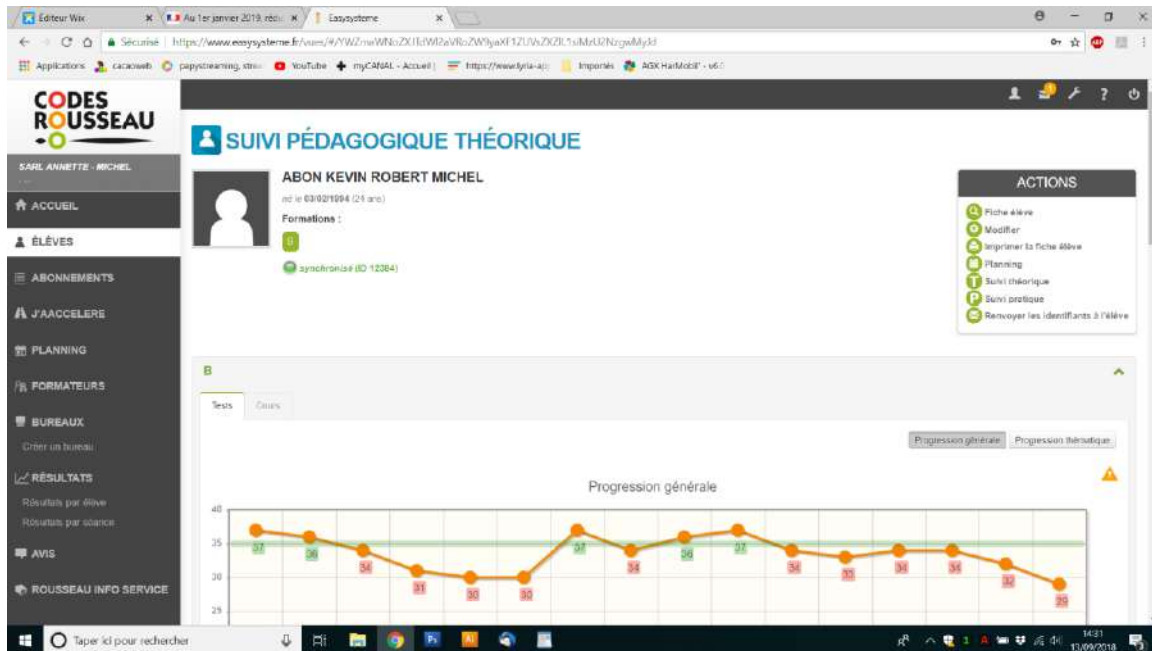
Fait à _____, le _____

Nom Prénom :

Porter la mention manuscrite « lu et approuvé », date et signature :

FORMATION EN LIGNE AVEC SUIVI SUR NOTRE LOGICIEL EASYSYSTEME

CE SUIVI EST FAISABLE DEPUIS NOTRE PLATEFORME AINSI QUE DEPUIS LA PLATE FORME DE L'ELEVE



FICHE DE SUIVI - B / TRADITIONNELLE - ANDER ABEBERRY

☐ Non abordé ☒ Abordé ☒ Traité ☒ Assimilé

C1	MAITRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	Observations	Avancement
a)	Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.		☒
b)	Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.		☒
c)	Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.		☒
d)	Démarrer et s'arrêter.		☒
e)	Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.		☒
f)	Utiliser la boîte de vitesse.		☒
g)	Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.		☒
h)	Regarder autour de soi et avertir.		☒
i)	Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		☒

C2	APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales	Observations	Avancement
a)	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.		☒
b)	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.		☒
c)	Adapter l'allure aux situations.		☒
d)	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.		☒
e)	Tourner à droite et à gauche en agglomération.		☒
f)	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.		☒
g)	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.		☐

C3	CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	Observations	Avancement
a)	Evaluer et maintenir les distances de sécurité.		☐
b)	Croiser, dépasser, être dépassé.		☐
c)	Passer des virages et conduire en déclivité.		☐
d)	Connaître les caractéristiques des autres usagers et se savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.		☐
e)	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.		☒
f)	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.		☐
g)	Connaître les règles relatives à la Circulation Inter-Files (C.I.F.) des motocyclistes. Savoir en tenir compte.		☐
h)	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.		☐
i)	Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau.		☐

C4 PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique	Observations	Avancement
a) Suivre un itinéraire de manière autonome.		☐
b) Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.		☐
c) Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.		☐
d) Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.		☐
e) Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).		☐
f) Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.		☐
g) Pratiquer l'écoconduite.		☐
18/09/2017 S.: Revu volant, pédalier, installation, position main bv.		
25/09/2017 S.: Travail dosage pédalier		
02/10/2017 S.: Revu démarrage en côte avec et sans, demi tour, mald.		
07/10/2017 S.: Abs au rv du 7 octobre à 9h, 2 messages 1 sms pas de retour. Pas réveillé. Je l'ai déjà réveillé pour une autre leçon.		
13/10/2017 S.: Espacement latéral position sur la chaussée main volant		
16/10/2017 S.: A encore oublié, arrive avec 1/4 d'heure de retard suite à mon sms, en tongs, on passe chez lui.		
18/10/2017 S.: 15 minutes de retard, au saut du lit, génial		
19/10/2017 S.: Faire rp		
25/10/2017 S.: Continuer rp		
08/11/2017 S.: Demi tour, rang bataille		
08/11/2017 S.: Mauvaise utilisation du volant, allure en décalage, meca laborieuse, contrôles systématiques, application des consignes, maladroit		
08/11/2017 S.: Départ en Australie		
09/11/2017 S.: Restitution difficile		
09/11/2017		

☐ Non abordé ☒ Abordé ☒ Traité ☒ Assimilé

C1 MAITRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	Observations	Avancement
a) Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.		☐
b) Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.		☐
c) Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.		☒
d) Démarrer et s'arrêter.		☒
e) Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.		☐
f) Utiliser la boîte de vitesse.		☒
g) Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.		☐
h) Regarder autour de soi et avertir.		☐
i) Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		☐

C2 APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales	Observations	Avancement
a) Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.		☐
b) Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.		☒
c) Adapter l'allure aux situations.		☐
d) Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.		☐
e) Tourner à droite et à gauche en agglomération.		☒
f) Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.		☒
g) S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.		☐

C3 CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	Observations	Avancement
a) Evaluer et maintenir les distances de sécurité.		☐
b) Croiser, dépasser, être dépassé.		☐
c) Passer des virages et conduire en déclivité.		☐
d) Connaître les caractéristiques des autres usagers et se savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.		☐
e) S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.		☐
f) Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.		☐
g) Connaître les règles relatives à la Circulation Inter-Files (C.I.F.) des motocyclistes. Savoir en tenir compte.		☐
h) Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.		☐
i) Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau.		☐

C4 PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique	Observations	Avancement
a) Suivre un itinéraire de manière autonome.		☐
b) Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.		☐
c) Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.		☐
d) Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.		☐
e) Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).		☐
f) Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.		☐
g) Pratiquer l'écoconduite.		☐
06/02/2018		
N.: Abordé installation PC, à vérifier. Abordé volant , pas mal avec placement sur la chaussée, attention auX mains en bas. Aborder acc frein séparément. A continuer et voir bv et embrayage.		
08/02/2018		
N.: Revue volant et acc frein séparément, doit éviter de manier mal son volant, il faut chevaucher et tirer le volant pour être plus allais et éviter de mettre les cligno avec la main droite. W de la BV avec dem, arrêt, pas mal mais il faut pas forcer pour passer les vitesses. Revoir le point de patinage, revoir bv et embrayage' revoir volant et commencer à voir les manoeuvres		
13/02/2018		
N.: Revue la mécanique avec la gestion de l'embrayage, et les reprise 1ere qui sont encore à travailler. W de la MARLD et du 1/2T, à vérifier en autonomie. W encore la mécanique mais en autonomie, continuer à voir les dem en côte et travailler avec plus de précision les reprises 1ere dans les intersections étroite et sans visibilité		
22/02/2018		
N.: Doit travailler sa mécanique , reprise 1er, dem, passage des vitesses, pour que cela soit plus fluide et naturel. Doit se servir de son rétro ext d pour voir où elle se situe quand td et éviter les trottoirs. Retravaillés les posionnements dans les giratoires, la mécanique jusqu'à autonomie et voir par la suite les controles		
24/02/2018		
N.: Revue la mécanique, des progrès à continuer. W des contrôles et placement dans les intersections et giratoiré avec du guidage. A continuer jusqu'a autonomie.		
01/03/2018		
N.: W des contrôles, revue la prise des giratoires, à continuer de nouveau car il y a du mieux, mais ne doit pas hésiter à gérer son allure et aller doucement pour ne pas se précipiter. Continuer avoir les contrôles et commencer à travailler la mobilité de la tete sur les intersections et la recherche des pad et en plus voir de nouvelle manoeuvre.		
02/03/2018		
N.: Revue les contrôles, du mieux à continuer. Encore un peut de mécanique brusque à continuer de travailler. Abordé la prise des virage avec gestion frein, acc, et volant, à refaire car brusque. Voir en plus la mobilité de la tete sur les intersections		
07/03/2018		
N.: W de la mobilité de la tete sur les intersections et la recherche des pad avec du guidage, à continuer jusqu'a autonomie. W des CD et cg, à continuer car ne doit pas les faire avec ses rétroviseurs mais en tournant la tete en vision directe. Continuer à voir la mobilité de la tete sur les intersection et le travail de l'observation et voir l'autoroute		
09/03/2018		
N.: W de l'observation , à continuer car doit avoir sa tête qui tourne à 360 degrés autour d'elle. W de l'autoroute avec VI, VD, dépassement, limiteur et régulateur de vitesse, avec guidage, à revoir en autonomie. Revue cg et rbmar avec VHC, pas mal à refaire. Doit continuer à travailler sa mécanique car est encore trop brusque, il faut plus de finesse.		
15/03/2018		
N.: Doit travailler son dynamisme, son anticipation et la finesse de sa mécanique, encore quelque peur avec la vitesse que ce soit en virage, sur route limitée à 110km/h. A travailler encore. Manoeuvre bien à continuer		
16/03/2018		

N.: W de l'anticipation, avec la lecture des panneaux plus tôt pour pouvoir agir avec sa mécanique beaucoup plus tôt. A con tinter encore. Revue vl et VD et des virages sans frein pour anticiper avec le frein moteur. A refaire

22/03/2018

N.: W de la ville et des virages, du mieux dans les virages mais par contre doit pofiner son observation sur les intersections. Doit bien tenir sa droite dans les giratoires qu'à d va TD. Continuer à travailler l'anticipation et l'observation sur les intersections

06/04/2018

N.: Doit être plus attentive



Easysysteme par Codes Rousseau. Tous droits réservés.

☐ Non abordé
 ☒ Abordé
 ☒ Traité
 ☒ Assimilé

C1	MAITRISER LE MANIEMENT du véhicule dans un trafic faible ou nul	Observations	Avancement
a)	Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.		☐
b)	Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.		☐
c)	Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.		☐
d)	Démarrer et s'arrêter.		☒
e)	Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.		☐
f)	Utiliser la boîte de vitesse.		☒
g)	Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.		☐
h)	Regarder autour de soi et avertir.		☐
i)	Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.		☐

C2	APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales	Observations	Avancement
a)	Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.		☐
b)	Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.		☐
c)	Adapter l'allure aux situations.		☐
d)	Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.		☐
e)	Tourner à droite et à gauche en agglomération.		☐
f)	Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.		☐
g)	S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.		☐

C3	CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	Observations	Avancement
a)	Evaluer et maintenir les distances de sécurité.		☐
b)	Croiser, dépasser, être dépassé.		☐
c)	Passer des virages et conduire en déclivité.		☐
d)	Connaître les caractéristiques des autres usagers et se savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.		☐
e)	S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.		☐
f)	Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.		☐
g)	Connaître les règles relatives à la Circulation Inter-Files (C.I.F.) des motocyclistes. Savoir en tenir compte.		☐
h)	Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.		☐
i)	Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau.		☐

C4 PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique	Observations	Avancement
a) Suivre un itinéraire de manière autonome.		☐
b) Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.		☐
c) Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.		☐
d) Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.		☐
e) Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).		☐
f) Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.		☐
g) Pratiquer l'écoconduite.		☐

08/02/2018

N.: Vue Installatio PC, à verifier. Abordé manipulation volant, à continuer, aborder acc et frein, à continuer, Abordé placement sur la chaussée, à continuer. Revoir volant et pédale et voir en plus embrayage et bv.

13/02/2018

N.: Revue acc et frein Avé volant, bien. Abordé Dem, arrêt, bv de 1 à 4 avec du guidage, à continuer jusqu'a autonomie. Revoir mécanique et commencer à voir les manoeuvres.

01/03/2018

N.: W de la mécanique, à continuer jusqu'a total autonomie. Il faut se donner des points de repère pour savoir quel rapport de vitesse Mettre. Voir par la suite les DC

03/03/2018

N.: Revue la mécanique, de mieux en mieux à continuer jusqu'a une total autonomie. Abordé les DC et les reprises 1ere dans les intersections étroite et sans visibilité. A continuer au prochain cours et voir MARLD et 1/2T.

22/03/2018

N.: Beaucoup mieux sur la mécanique, doit continuer comme ça.. W des virages pour la gestion frein, acc et volant et regard. A refaire. Revoir mécanique et travailler les contrôles.

23/03/2018

N.: Conduite sur BA, W des contrôles dans les intersections et les giratoires avec du guidage, pas mal à voir avec la boîte manuel

27/03/2018

N.: De mieux en mieux, travail des contrôles et de la mécanique, mieux à continuer. Abordé mobilité de la tete sur les intersections, à continuer. Voir en autonomie les contrôles et toute la mecanique

29/03/2018

N.: Du mieux au niveau des contrôles mais réfléchis encore trop sur sa mécanique et ses contrôles

06/04/2018

N.: Doit être détendue pour pouvoir progresser

10/04/2018

N.: Du mieux mais doit être plus dynamique et regarder un peut plus autour d'elle.doit faire attention à bien remettre des 1ere pour redemarrer

11/04/2018

N.: De mieux en mieux mais doit repenser à la 1ere, doit encore travailler son dynamisme son anticipation et son observation. Voir par la suite l'autoroute avec VI de vd plus rapide vue qu'on a aborder celle du bab.

17/04/2018

N.: Un peut mieux au niveau de l'autonomie, doit cependant bien tourner la tête sur les intersections et faire attention au piétons. De mieux en mieux à continuer et voir par la suite un peut plus les VI et vd sur le bab en autonomie

25/04/2018

N.: De mieux en mieux. Voir autoroute

27/04/2018

N.: W de l'autoroute, bien à refaire avec l'utilisation du régulateur et limiteur de vitesse. A continuer de voir l'autoroute

02/05/2018

N.: Revoir les TG dans les giratoires pour se décaler au bon moment. Doit être plus attentive à ce qui se passe autour d'elle et bien penser à contrôler et mettre un cligno avant de faire un écart. Revue le CG, bien à la fin. Revue 1/2T bien. Doit travailler son observation et son dynamisme. Voir pour un examen blanc.

09/05/2018

N.: Doit travailler encore son dynamisme et attention à bien faire ses AM qu'à d change de voie dans un giratoire. A continuer

11/05/2018

N.: Du mieux mais doit être plus dynamique et vivante au volant.

12/05/2018

N.: Bonne chance



Complément livret Interrogation Oral

- **Que vous indique un voyant de couleur verte ?**

Feux de position / Feux de croisement / feux de brouillard avant – clignotants.

- **Que vous indique l'allumage d'un voyant de couleur rouge lorsque le véhicule roule ?**

Un problème nécessitant une intervention rapide, un arrêt immédiat.

- **Quand utilise-t-on les feux de détresse ?**

Panne / Accident – dernier de la file en cas de bouchon mais jamais lors de l'arrêt.

- **Quand utilise-t-on les clignotants ?**

Signaler un changement de direction / Signaler différentes prises de décision : pour un dépassement, un déboîtement, une manœuvre, un arrêt, un départ de stationnement

- **Dans quels cas peut-on utiliser les feux de brouillard avant en complément des feux de route ?**

Route étroite et sinueuse, non éclairée.

- **Quand utilise-t-on les feux de position ?**

En agglomération éclairée de nuit, stationnement sur chaussée de nuit.

- **Dans quel cas utilise-t-on l'appel lumineux ?**

Pour signaler sa présence (sommet de côte, virage, intersection) / Danger immédiat.



Complément livret Interrogation Oral

- **Que vous indique un voyant de couleur orange ?**

Ce sont des indications importantes mais ne représentent pas un caractère d'urgence

Un élément en service (ex : feux de brouillard arrière).

- **De quelle couleur est le voyant qui indique que le feu de brouillard arrière est allumé?**

Orange

- **Quand l'utilise-t-on ?**

En cas de brouillard, de neige.

- **Que vous indique un voyant de couleur bleue ?**

Feux de route allumés.



Premiers Secours

1	Comment et pourquoi protéger une zone de danger en cas d'accident ?	
2	En cas de panne ou d'accident, quel équipement de sécurité doit être porté avant de quitter le véhicule ?	
3	Hors autoroute ou endroits dangereux, en cas de panne ou d'accident, où doit-être placé le triangle de pré-signalisation ?	
4	Dans quelles situations peut-on déplacer une victime ?	
5	Quelles sont les conditions pour réaliser un dégagement d'urgence d'une victime en présence d'un danger réel, immédiat et non contrôlable	
6	Si un dégagement d'urgence de la victime est nécessaire, où doit-elle être déplacée ?	
7	Quel comportement adopter en cas de diffusion du signal d'alerte du SAIP ?	
8	Par quels moyens doit être réalisée l'alerte des secours ?	
9	Pourquoi l'alerte auprès des secours doit-elle être précise et rapide ?	
10	Quels sont les numéros d'urgence à appeler ?	

Premiers Secours

11	Quelles sont les 3 informations à transmettre aux services de secours ?	- - -
12	A quel moment pouvez-vous mettre fin à un appel avec les secours ?	
13	Sur autoroute, comment indiquer avec précision les lieux de l'accident depuis un téléphone portable ?	
14	Qu'est-ce que le signal d'alerte et d'information des populations SAIP ?	
15	Comment est diffusée l'alerte émise par le SAIP ?	
16	Comment est composé le signal d'alerte du SAIP diffusé par les sirènes ?	
17	Lors d'un appel avec les services de secours, pourquoi devrez-vous attendre que votre correspondant vous autorise à raccrocher ?	
18	Qu'est-ce que une hémorragie ?	
19	Quels sont les risques pour une personne victime d'une hémorragie ?	
20	Comment arrêter une hémorragie ?	

Premiers Secours

21	Qu'est-ce qu'une perte de connaissance ?	
22	Quels sont les risques pour une personne en perte de connaissance allongé sur le dos ?	
23	Citez les trois manières d'évaluer l'état de conscience d'une victime	
24	Comment vérifier la respiration d'une victime	
25	Quel comportement adopter en présence d'une victime qui a perdu connaissance (la victime ne répond pas et ne réagit pas, mais respire) ?	
26	Dans quel cas peut-on positionner une victime en Position Latérale de Sécurité ?	
27	Qu'est-ce qu'un arrêt cardiaque ?	
28	Quel est le risque principal d'un arrêt cardiaque sans intervention des secours ?	
29	Pourquoi faut-il pratiquer immédiatement une réanimation cardio-pulmonaire sur une victime en arrêt cardiaque ?	
30	Quel comportement doit-on adopter en présence d'une victime en arrêt cardiaque ?	
31	Qu'est-ce qu'un défibrillateur automatisé externe (DAE) ?	



Premiers Secours

32	L'utilisation d'un DAE sur une victime qui n'est pas en arrêt cardiaque présente-t-elle un risque ?	
33	A partir de quel âge peut-on suivre une formation aux premiers secours ?	
34	Une personne non formée peut-elle utiliser un défibrillateur automatisé externe (DAE) ?	
35	Quels sont les signes d'un arrêt cardiaque ?	
36	Pourquoi ne faut-il pas laisser une personne en perte de connaissance allongé sur le dos ?	



Vérifications à réaliser avec l'élève

Réglage hauteur des feux

Rétroviseur position nuit

Vérifier la présence du gilet de haute visibilité

Indicateur du niveau de carburant

Actionner le dégivrage de la lunette arrière à l'arrêt et en circulation

Montrer tous les voyants

Vérifier la présence de l'éthylotest

Réglage du volant

Régulateur + limiteur de vitesse

Commande pour désactiver l'airbag

Réglage appuie-tête

Feux + voyants correspondants

Recyclage de l'air

Attache isofix (Obligatoire depuis 2011 dans les véhicules neuf)

Voyant pression d'air insuffisant de pression pneumatique



VÉRIFICATIONS EXTERIEURES

TACHE 1 → Les Pneumatiques

- Situer : - le flanc ☐ - un témoin d'usure ☐ Une valve de gonflage ☐
- Où se trouve la pression idéale du pneu ☐

- Que vérifiez-vous sur le flanc

- Quelle est la fréquence idéale pour la vérification de cette pression ?

- La pression des pneus s'effectue dans quelle condition (temps du pneu) ?

- Le risque principal d'un sous gonflage ?

- Quelles sont les influences de la pression des pneus sur l'ensemble de votre conduite ?

- Pourquoi devez-vous vérifier régulièrement l'état et la pression des pneumatiques ?

- Quelle peut être la conséquence d'un défaut de parallélisme sur les pneumatiques ?

- Si j'effectue la pression des pneus à chaud, que dois-je faire ?

TACHE 2 → Les Niveaux et Batterie

- | | | |
|----------------------|--------------------------------|---------------------------------------|
| --» Huile moteur | --» Liquide de refroidissement | --» La batterie |
| --» Liquide de frein | --» Liquide de lave-glace | --» Liquide d'assistance de direction |



VÉRIFICATIONS EXTERIEURES

A/ Niveau d'huile

- Deux façons différentes de faire ce niveau

.....

- Dans quelles conditions ce niveau s'effectue-t-il ?

.....

- Avec quel fluide complétez-vous le niveau si nécessaire ?

.....

- Qu'est-ce qu'une vidange ?

.....

- Quelle est la conséquence d'un manque d'huile ?

.....

- Effectuer le niveau d'huile !!

B/ Niveau de liquide de frein

- Quel est le principal risque lié à un problème de liquide de frein ?

.....

- Que faire s'il en manque ?

.....

C/ Niveau de liquide de refroidissement

- Qu'entraîne un problème lié au liquide de refroidissement ?

.....

- Que faire s'il en manque ?

.....



VÉRIFICATIONS EXTERIEURES

- Quelles sont les conditions pour en rajouter ?

.....

D/ Liquide Lave-Glace

- Situer l'orifice de remplissage du lave-glace ☐
- Un liquide spécial hiver ? Pourquoi ?

.....

E/ Batterie

- Situer la batterie ☐
- Qu'est-ce qui peut provoquer la décharge de la batterie ?

.....

- Quelles solutions en cas de panne de batterie sans bouger le véhicule ?

.....

F/ Liquide d'assistance de direction

- Quel est le principal risque lié à un problème de liquide d'assistance de direction ?

.....

- Que faire s'il en manque ?

.....

TACHE 3 → Divers

- Montrer où se trouve la sécurité enfant ☐
- Vérifier si les rétroviseurs sont rétractables. Si oui l'intérêt ?

.....

- Une plaque d'immatriculation à fond blanc à l'arrière est-elle autorisée ?

.....

- Montrer l'emplacement où s'effectue le changement d'une des ampoules à l'avant et à l'arrière. ☐

- Indiquer dans le compartiment moteur où s'effectue le réglage des feux. ☐



VÉRIFICATIONS INTÉRIEURES

1) Pourquoi doit-on régler la hauteur des feux ?

.....

.....

2) Quel est l'intérêt de la position nuit du rétroviseur ?

.....

.....

3) Comment détecter l'usure des essuie-glaces en circulation ?

.....

4) En cas de panne ou d'accident, quel autre accessoire de sécurité est obligatoire ?

.....

5) Quels sont les deux autres documents obligatoires en plus du certificat d'immatriculation à présenter en cas de contrôle par les forces de l'ordre ?

.....

.....

6) Précautions à prendre lors du remplissage du réservoir.

.....

.....

7) Quelle est la conséquence d'une panne de dégivrage de lunette arrière ?

.....

8) Quel est le taux d'alcool autorisé en période probatoire ?

.....



VÉRIFICATIONS INTÉRIEURES

9) Pourquoi est-il important de bien régler son volant ?

.....

.....

10) Citer deux exemples complémentaires de la commande d'air pour un désembuage efficace.

.....

.....

11) Pourquoi ne faut-il pas conduire avec un frein à main mal desserré ?

.....

.....

12) Pourquoi ne faut-il pas conduire avec le recyclage d'air ?

.....

.....

13) Quelle est la signification de l'augmentation de la fréquence de clignotement au niveau du feu et du voyant ?

.....

.....

Parcours de formation à la catégorie B du permis de conduire

- Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation

A la suite de l'évaluation effectuée, nous vous proposons un parcours spécifique :

- une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :

- dispositions légales en matière de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les autres usagers de la route
- réglementation générale et divers
- précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite
- équipements de sécurité des véhicules
- règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Des cours spécifiques sur les thèmes :

- Les distracteurs
- L'alcool
- La vitesse
-

Lors de séquences animées de **...1H30**, organisées en semaine de 18h30 à 20h et le samedi de 10h30 à 12h.

Les cours théoriques s'effectuent en simultané des cours pratiques.

Une formation pratique comprenant mise en situation et de la théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul <i>Formation pratique hors circulation sur parking ou lieu privé, formation théorique 1heure (théorie de l'activité de conduite)</i>	- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire - Démarrer et s'arrêter - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures - Utiliser la boîte de vitesses - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire - Regarder autour de soi et avertir - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales. <i>Formation pratique dans des conditions normales de circulation, en agglomération de taille moyenne. formation théorique 1heure (théorie de l'activité de conduite)</i>	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Tourner à droite et à gauche en agglomération - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers <i>Formation pratique hors agglomération sur voie rapide et en agglomération en circulation dense. formation théorique 1heure (théorie de l'activité de conduite)</i>	- Evaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Passer des virages et conduire en déclivité - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique <i>Formation pratique sur tous types de routes. L'acquisition de l'autonomie s'effectue par des exercices pratiques en autonomie durant les cours et ou par un voyage école. formation théorique 1heure (théorie de l'activité de conduite)</i>	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'éco-conduite

PARCOURS DE FORMATION

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

Parcours théorique

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box) ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via Internet (option d'achat d'accès).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Cinq thématiques sont proposées, vous devez obligatoirement assister à ces cinq cours.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

Parcours pratique

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

Un voyage école vous sera proposé.

En quoi consiste un voyage école ? Il permet de partir en groupe de trois élèves qui conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

Avant de partir, les élèves préparent au préalable l'itinéraire.

Ces voyages permettent d'apprendre à lire une carte, à utiliser un GPS. Ils favorisent l'autonomie et vous permettent également d'apprendre en observant les autres élèves.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL FORMATION
59 ALLEE D'AGUILERA
64600 ANGLET
N° d'agrément E20 064 0014 0
Formations proposées par l'école de conduite :
AM / A1 / A2 / A2 VERS A
B / BA / BA VERS B / AAC
FORMATION 125

LISTE DES ENSEIGNANTS

Liste des enseignants, qualification en fonction des formations dispensées

Nom : LEDU PHILIPPE
Catégorie(s) d'autorisation : A / B
Qualification : BEPECASER

Nom : LANCHET STEVE
Catégorie(s) d'autorisation : A / B
Qualification : BEPECASER

Nom : BELGRAIN CARINE
Catégorie(s) d'autorisation : B
Qualification : BEPECASER

Nom : GILET YANN
Catégorie(s) d'autorisation : B
Qualification : BEPECASER

Nom : ROUAULT CEDRIC
Catégorie(s) d'autorisation : B
Qualification : BEPECASER

Nom : MUGICA IBAN
Catégorie(s) d'autorisation : B
Qualification : BEPECASER

Nom du ou des responsable(s) pédagogique(s) : LEDU PHILIPPE

**Personne chargée des relations avec les élèves : ANDRIEU MARION / LEDU PHILIPPE /
VILACEQUE STEPHAN**

A PARTIR DE 1432 €

CONDUITE ACCOMPAGNEE

☐ FACULTATIF ☒ INCLUS

INSCRIPTION ET EVALUATION DE DEPART

FRAIS D'INSCRIPTION A L'ETABLISSEMENT		60 €	☒
EVALUATION DE CONDUITE SUR SIMULATEUR <i>ESTIMATION DU NOMBRE D'HEURES DE CONDUITE PREVISIONNELLES</i>		OFFERT €	☒
INSCRIPTION EN PREFECTURE VIA LE SITE ANTS (CREATION DU NUMERO NEPH)		35 €	☐

COURS DE CODE ET OUTILS PEDAGOGIQUES

APPLICATION CODES ROUSSEAU EN LIGNE <i>VALIDITE DE 6 MOIS</i>		30 €	☐
LIVRE DE CODE (CODES ROUSSEAU / COMPLEMENTAIRE DE L'APPLICATION)		20 €	☐
COURS DE CODE EN VISIO CONFERENCE <i>(TOUTS CES COURS COLLECTIFS SONT AVEC MONITEUR)</i>		50 €	☐
COURS DE CODE EN SALLE <i>(TOUTS CES COURS COLLECTIFS SONT AVEC MONITEUR)</i>		50 €	☐
AVANCE DES FRAIS D'EXAMEN AU CODE DE LA ROUTE (ETG)		30 €	☒

COURS DE CONDUITE ET OUTILS PEDAGOGIQUES

LIVRET DE CONDUITE		22 €	☒
20 HEURES DE CONDUITE DONT 1H30 SUR SIMULATEUR (48€/H)		960 €	☒
RENDEZ VOUS PREALABLE A LA CONDUITE ACCOMPAGNEE <i>2 HEURES DE CONDUITE AVEC ACCOMPAGNATEUR OBLIGATOIRE</i>		96 €	☒

PENDANT VOTRE CONDUITE ACCOMPAGNEE

APPLICATION J ACCELERE (ENREGISTREMENT ET SUIVI DU NOMBRE DE KM)		OFFERT	☒
--	---	--------	-------------------------------------

VOS DIFFERENTS
RENDEZ VOUS
1000KM ET 6 MOIS
3000 KM ET 1 AN

RENDEZ VOUS PRATIQUE 1 HEURE x 2 <i>BILAN DES 6 PREMIERS MOIS</i>		48€ x2	☒
RENDEZ VOUS THEORIQUE 2 HEURES x 2 <i>AVEC ACCOMPAGNATEUR OBLIGATOIRE</i>		30€ x2	☒

HEURE(S) DE CONDUITE DE REMISE A NIVEAU AVANT EXAMEN 48€ / H		48 €	☒
1 COURS COLLECTIFS DE 1H30 OBLIGATOIRES <i>(TOUTS CES COURS COLLECTIFS SONT AVEC MONITEUR)</i>		50 €	☒
ACCOMPAGNEMENT EXAMEN PRATIQUE		48 €	☒
FABRICATION DU PERMIS DE CONDUIRE VIA LE SITE ANTS		35 €	☐

AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL FORMATION
59 ALLEE D'AGUILERA
64600 ANGLET
N° d'agrément E20 064 0014 0
Formations proposées par l'école de conduite :
AM / A1 / A2 / A2 VERS A
B / BA / BA VERS B / AAC
FORMATION 125

LISTE DES ENSEIGNANTS

Liste des enseignants, qualification en fonction des formations dispensées

Nom : LEDU PHILIPPE
Catégorie(s) d'autorisation : A / B
Qualification : BEPECASER

Nom : LANCHET STEVE
Catégorie(s) d'autorisation : A / B
Qualification : BEPECASER

Nom : BELGRAIN CARINE
Catégorie(s) d'autorisation : B
Qualification : BEPECASER

Nom : GILET YANN
Catégorie(s) d'autorisation : B
Qualification : BEPECASER

Nom : ROUAULT CEDRIC
Catégorie(s) d'autorisation : B
Qualification : BEPECASER

Nom : MUGICA IBAN
Catégorie(s) d'autorisation : B
Qualification : BEPECASER

Nom du ou des responsable(s) pédagogique(s) : LEDU PHILIPPE

**Personne chargée des relations avec les élèves : ANDRIEU MARION / LEDU PHILIPPE /
VILACEQUE STEPHAN**

Suivi des unités de formation continue

[illegible]

Mr VILACEQUE STEPHAN

59 ALLEE D'AGUILERA 64600 ANGLET

E20 064 0014 0

32368607100081

JE DECLARE SUR L'HONNEUR VALORISER L'APPRENTISSAGE ANTICIPE DE LA CONDUITE OU
SUPERVISEE.



L'Apprentissage Anticipé de la Conduite

Pour s'inscrire à l'Apprentissage anticipé de la conduite en école de conduite, il faut :

- être âgé de 15 ans ou plus ;
- avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule.

Quelles sont les conditions d'accès ?

Pour commencer la conduite accompagnée, il faut :

- avoir réussi le **code de la route** ;
- avoir suivi une **formation pratique de 20 heures minimum** avec un enseignant de l'école de conduite ;
- avoir bénéficié d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière qui se matérialise par la remise de l'attestation de fin de formation.

Quels sont les avantages de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite ?

L'apprentissage anticipé de la conduite permet :

- de réduire la durée de la période probatoire du permis à 2 ans au lieu de 3 (les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre deux ans sans infraction avant d'en obtenir 12) ;
- de commencer la formation initiale en école de conduite (code et conduite) dès 15 ans ;
- d'acquérir de l'expérience de conduite ;
- de passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi. En revanche, il n'est possible de conduire seul qu'à partir de 18 ans ;
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première présentation contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel ;
- souvent d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

Qui peut être accompagnateur ?

L'accompagnateur doit :

- être titulaire de la catégorie B du permis de conduite (permis véhicule léger) depuis au moins cinq ans sans interruption ;
- avoir obtenu l'accord de son assureur ;
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

Comment se déroule l'Apprentissage anticipé de la conduite ?

La conduite avec l'accompagnateur se déroule sur une période d'une durée d'**au moins un an au cours de laquelle l'apprenti-conducteur aura parcouru 3 000 kms minimums**.

Cette période débute par un rendez-vous préalable et est ponctuée par deux rendez-vous pédagogiques obligatoires.

- **Le rendez-vous préalable** a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.
- **Le 1er rendez-vous pédagogique** a lieu entre quatre et six mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale. C'est généralement un rendez-vous collectif avec d'autres élèves et leurs accompagnateurs.
- **Le 2e rendez-vous pédagogique** a lieu après 3 000 km parcourus.

Lors de ces rendez-vous pédagogiques, animés par un enseignant de la conduite, les élèves sont invités à échanger sur leurs premières expériences et sur des thèmes de sécurité routière. Une phase de conduite est également prévue pour mesurer les progrès réalisés par l'élève et apporter les conseils nécessaires pour continuer la conduite accompagnée dans de bonnes conditions.

À savoir

Pour les jeunes âgés de moins de 16 ans, la copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation individuelle d'exemption n'est pas requise pour l'inscription.

Toutes les règles du code de la route doivent être respectées par vous comme par votre accompagnateur.

Attention :

- vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales ;
- vous devez respecter les limitations de vitesse qui s'appliquent aux conducteurs novices.

Attention : en conduite accompagnée, ayez toujours avec vous le formulaire de demande de permis de conduire ou sa photocopie, le livret d'apprentissage et le document d'extension de garantie de l'assurance. Seul le formulaire de demande de permis de conduire permet de justifier de la situation d'apprentissage de la conduite, en cas de contrôle par les forces de l'ordre.

La Conduite Supervisée

Pour s'inscrire à la conduite supervisée il faut :

- avoir 18 ans ou plus ;
- avoir l'accord de l'assureur du véhicule.

Quelles sont les conditions d'accès ?

On peut choisir la conduite supervisée :

- soit au moment de l'inscription à l'auto-école ;
- soit après un échec à l'épreuve pratique.

Pour y accéder, il faut :

- avoir réussi le code de la route ;
- avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum) ;
- avoir bénéficié d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Après la phase de formation initiale, le candidat doit :

- Avoir obtenu un accord préalable écrit de la société d'assurances sur l'extension de garantie nécessaire pour la conduite du ou des véhicules utilisé(s) au cours de la future phase de conduite supervisée. Cet accord précise le ou les noms des accompagnateurs autorisés par la société d'assurances à avoir cette fonction. Il est joint au contrat de formation de l'élève, qui précise les obligations relatives à la fonction d'accompagnateur et les conditions spécifiques à la conduite supervisée, ou à l'avenant au contrat de formation, si le choix de la conduite supervisée a été décidé après la conclusion du contrat.
- Avoir obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI). Un exemplaire est transmis à la société d'assurances par le souscripteur du contrat de formation.

Après un échec à l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire, le candidat doit :

- Avoir obtenu un accord préalable écrit de la société d'assurances.
- Avoir obtenu une autorisation de conduire en conduite supervisée. Un exemplaire est transmis, dès sa délivrance, à la société d'assurances par le souscripteur du contrat de formation.

Quels sont les avantages de la conduite supervisée ?

La conduite supervisée permet :

- d'acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser ;
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire : 74% de chances de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voie de l'apprentissage traditionnel.

Qui peut être accompagnateur ?

L'accompagnateur doit:

- être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ;
- avoir obtenu l'accord de son assureur ;
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

Comment se déroule la conduite supervisée ?

La conduite supervisée se déroule avec un accompagnateur.

Cette période débute par un rendez-vous préalable qui a lieu en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur.

L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

À savoir

La durée du permis probatoire est de trois ans (comme pour la filière classique) : les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre trois ans sans infraction avant d'en obtenir 12.

raison sociale : ANNETTE MICHEL

Agrément Préfectoral : E20 064 0014 0

Siret :32368607100081

Adresse mail : contact@amf64.com

Code NAF: 8553Z

Téléphone : 05 59 24 61 41

Le candidat ne bénéficie pas nécessairement de tarif préférentiel sur son assurance "jeune conducteur".

La Conduite Encadrée

Pour faire la conduite encadrée, il faut :

- être âgé de 16 ans ou plus ;
- préparer un diplôme professionnel menant aux métiers de la route (BEP ou CAP de conducteur routier) dans les établissements de l'éducation nationale.

Cette formule s'effectue pendant une formation scolaire qui dure en moyenne deux ans. L'élève obtient son permis de conduire dans le cadre de son diplôme.

Quels sont les avantages de la conduite encadrée ?

- d'acquérir de l'expérience de conduite ;
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire ;
- d'obtenir son permis de conduire dès le jour de ses 18 ans (sous réserve d'avoir obtenu son diplôme professionnel).

Quelles sont les conditions d'accès ?

Dès la réussite aux épreuves de la catégorie B du permis de conduire (code et conduite), passées au sein de l'établissement, après accord du chef d'établissement et participation à un rendez-vous préalable, le jeune conducteur peut conduire avec l'accompagnateur de son choix afin de maintenir et améliorer son niveau de compétence et d'expérience.

Qui peut être accompagnateur ?

L'accompagnateur doit:

- être titulaire du permis B (permis automobile) depuis au moins cinq ans sans interruption ;
- avoir obtenu l'accord de son assureur.

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs.

Comment se déroule la conduite encadrée ?

La conduite avec un accompagnateur est possible jusqu'à la délivrance du diplôme professionnel, lequel conditionne la délivrance du permis de conduire (sous réserve d'avoir 18 ans, âge légal pour conduire).

Un rendez-vous pédagogique doit être organisé au cours de la période de conduite encadrée.

À savoir

Un livret d'apprentissage est remis au début de la formation. Il permet de mesurer vos progrès et doit toujours être présent dans le véhicule lors de votre formation.

Lors de la phase de conduite encadrée, il faut toujours avoir avec vous le document d'extension de garantie délivré par votre assureur et l'attestation délivrée par le chef d'établissement (par laquelle il atteste que les

raison sociale : ANNETTE MICHEL

Agrément Préfectoral : E20 064 0014 0

Siret :32368607100081

Adresse mail : contact@amf64.com

Code NAF: 8553Z

Téléphone : 05 59 24 61 41

conditions préalables au départ en conduite encadrée sont remplies). Ces documents tiennent lieu de justificatifs en cas de contrôle par les forces de l'ordre.

Entre les soussignés :

BAILLEUR

La Société dénommée **SCI Karting Pays Basque**, Société civile immobilière au capital de 3000,00 €, dont le siège est à URCUIT (64990) 5 route du Moulin, identifiée au SIREN sous le numéro 837 678 002 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAYONNE.

PRENEUR

La Société dénommée **SARL AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL**, Société à responsabilité limitée au capital de 7.950 €, dont le siège est à BIARRITZ (64200) 5 AV JAULERRY, identifiée au SIREN sous le numéro 323 686 071 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAYONNE.

PRESENCE - REPRESENTATION

- La Société dénommée **SCI Karting Pays Basque** est représentée par son gérant et l'ensemble des associés.
- La Société dénommée **SARL AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL** est représentée par son gérant et l'ensemble de ses associés.

DECLARATIONS SUR LA CAPACITE

Préalablement au bail, les parties déclarent :

- Que les indications portées aux présentes concernant leur identité sont parfaitement exactes.
- Qu'il n'existe aucune restriction à la capacité de donner à bail du **BAILLEUR** ainsi qu'à la capacité de s'obliger et d'effectuer des actes de commerce du **PRENEUR** par suite de faillite personnelle, redressement ou liquidation judiciaire, cessation des paiements, incapacité quelconque, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Le **BAILLEUR** seul :

- Qu'il a la libre disposition des locaux loués.
- Qu'aucune clause de réserve de propriété ne peut être invoquée par les fournisseurs des éléments de matériel, mobilier, agencements ou installation compris dans les locaux loués.

BAIL COMMERCIAL

Le bailleur confère un bail commercial, conformément aux [articles L 145-1 et suivants du Code de commerce](#), au preneur qui accepte, les locaux dont la désignation suit :

DESIGNATION

Dans un ensemble immobilier situé à BRISCOUS (PA) 64240, Echangeur Séquillon, Une piste de moto école, sur une parcelle d'environ 5.000 m2 figurant sous teinte verte du plan ci annexé, à extraire de la parcelle figurant ainsi au cadastre :

Section ZK

N° 166

Lieudit ALTZUZABAL

Comprenant, Une piste.

DUREE

Le bail est conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commenceront à courir le 01 Mai 2018, pour se terminer le 30 avril 2027.

FACULTE DE RESILIATION TRIENNALE

Le bailleur tient de [l'article L 145-4 du Code de commerce](#) la faculté de donner congé par acte extrajudiciaire à l'expiration de chaque période triennale seulement s'il entend invoquer les dispositions des articles [L 145-18](#) (reprise pour construire ou reconstruire) [L 145-21](#) (reprise temporaire pour surélévation de l'immeuble), [L 145-23-1](#) (reprise des locaux accessoires d'habitation non affectés à cet usage), [L 145-24](#) (reprise d'un terrain loué nu).

Le preneur bénéficie en toute hypothèse, aux termes de cet article L 145-4, de la faculté de donner congé à l'expiration de chaque période triennale, et ce au moins six mois à l'avance.

En outre, le preneur admis au bénéfice de ses droits à la retraite du régime social auquel il est affilié ou d'une pension d'invalidité attribuée dans le cadre de ce régime social, aura la faculté de donner congé à tout moment du bail, à charge de motiver celui-ci et de l'adresser six mois à l'avance ([article L 145-4 quatrième alinéa du Code de commerce](#)).

Cette faculté de résiliation a été étendue à l'associé unique d'E.U.R.L. et au gérant majoritaire depuis au moins deux ans d'une S.A.R.L. titulaire du bail ([article L 145-4 cinquième alinéa du Code de commerce](#)).

Le congé peut être donné par le preneur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte extrajudiciaire, à son libre choix.

DROIT AU RENOUVELLEMENT

Le preneur bénéficiera du droit au renouvellement du bail à son expiration de telle sorte que le statut des baux commerciaux soit toujours applicable à cette époque.

Le bailleur devra adresser au preneur plus de six mois avant l'expiration du bail, exclusivement par voie d'Huissier, un congé avec offre de renouvellement.

A défaut de congé, le preneur devra, soit dans les six mois précédant l'expiration du bail, soit à tout moment au cours de sa prolongation, former une demande de renouvellement et ce par voie d'huissier ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

A défaut de congé de la part du bailleur et de demande de renouvellement de la part du preneur dans les délais et formes sus-indiqués, le bail se prolongera pour une durée indéterminée aux mêmes clauses et conditions.

Département :
PYRENEES-ATLANTIQUES

Commune :
BRISCOUS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BAYONNE
11 Rue Vauban BP 11 64109
64109 BAYONNE CEDEX
tél. 05.59.44.66.54 - fax 05.59.44.66.21
odf.bayonne@dgif.finances.gouv.fr

Section : ZK
Feuille : 000 ZK 01

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 03/04/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : NGR900040
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL FORMATION
59 ALLEE D'AGUILERA
64600 ANGLET

FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CONDUITE DES DEUX ROUES MOTORISÉS

Formations aux catégories AM, A1, A2, A du permis de conduire
et pour la conduite des véhicules de catégorie L5e.

Adresse de la formation hors circulation :
KARTING COTE BASQUE
QUARTIE SEQUILLON
64240 BRISCOUS

Temps de parcours à partir de l'école de conduite :
21 MN

Piste privée :

Capacité d'accueil :
Le lieu est équipé de toilettes, abri et buvette ainsi que d'un restaurant attenant à la piste sur le même site

Disponibilité de la piste :

DU LUNDI AU SAMEDI DE 7H A 21H

ANNETTE MICHEL FORMATION
59 ALLEE D'AGUILERA
64600 ANGLET

nous déclarons sur l'honneur **accompagner l'élève** par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière ou par un stagiaire en formation préparatoire au titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière de la catégorie du permis de conduire concernée à chaque **présentation à l'examen pratique**, sauf circonstance dûment justifiée.



	Nombre de passages
Septembre	50
Octobre	50
Novembre	50
Décembre	50
Janvier	50
Février	50
Mars	50
Avril	50
Mai	50
Juin	50
Juillet	50
Aout	50
Septembre	50

Moyenne sur 12 mois

Nombres d'élèves titulaire du PC après le 1er passage

30
30
30
30
30
30
30
30
30
30
30
30
30

Insérer pour chaque catégorie
moyenne des heures), les réus
permis de la deuxième fois)), le
Pour le label vous devez rense
qui est plus cohérent avec les c

Insérer le nombre d'heures tot
première fois s'affichera et la n

Nombres d'élèves titulaire du PC après le 1er ou 2ième passage

40
40
40
40
40
40
40
40
40
40
40
40

,par mois, le nombre de passages (ici 50), les
ssites 1ere et 2 ième fois (ici 40 les élèves aya
e taux de réussite 1ere et 2ième fois s'afficher
igner les taux de réussite , il n'est pas précise
coefficient de place d'examen.

tal du mois des élèves ayant réussis de la prer
noyenne se situe en bas.

Taux de réussites 1ere et 2ième présentation

80,00 %

80,00 %

80,00 %

80,00 %

80,00 %

80,00 %

80,00 %

80,00 %

80,00 %

80,00 %

80,00 %

80,00 %

80,00 %

80,00 %

réussites 1ere fois,(ici 30 celles ci
ont obtenus le permis de la 1ere fo
ra automatiquement.

ez 1ere fois nous avons choisi d'aff

nière fois et le nombre d'heures r

Nombre d'heures total d'heure pour les élèves en premier passage

700
700
700
700
700
700
700
700
700
700
700
700
700

ils ne sont utiles que pour la
1ère fois + les élèves ayant obtenu le

taux 1ère et 2ème fois

taux moyen pour une réussite de la

Nombre moyen d'heures premier passage

23,33

23,33

23,33

23,33

23,33

23,33

23,33

23,33

23,33

23,33

23,33

23,33

23,33

23,33

Critère n°5.5 : adresse de la page internet reprenant l'ensemble des informations devant être mises à la disposition du public :

annettemichelformation.com

AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL FORMATION
59 ALLEE D'AGUILERA
64600 ANGLET

Site ou Page Internet

Nom du site : annette michel formation

Adresse du site internet ou de la page internet :

www.annettemichelformation.com

Entre les soussignés :

BAILLEUR

La Société dénommée **SCI Karting Pays Basque**, Société civile immobilière au capital de 3000,00 €, dont le siège est à URCUIT (64990) 5 route du Moulin, identifiée au SIREN sous le numéro 837 678 002 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAYONNE.

PRENEUR

La Société dénommée **SARL AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL**, Société à responsabilité limitée au capital de 7.950 €, dont le siège est à BIARRITZ (64200) 5 AV JAULERRY, identifiée au SIREN sous le numéro 323 686 071 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BAYONNE.

PRESENCE - REPRESENTATION

- La Société dénommée **SCI Karting Pays Basque** est représentée par son gérant et l'ensemble des associés.
- La Société dénommée **SARL AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL** est représentée par son gérant et l'ensemble de ses associés.

DECLARATIONS SUR LA CAPACITE

Préalablement au bail, les parties déclarent :

- Que les indications portées aux présentes concernant leur identité sont parfaitement exactes.
- Qu'il n'existe aucune restriction à la capacité de donner à bail du **BAILLEUR** ainsi qu'à la capacité de s'obliger et d'effectuer des actes de commerce du **PRENEUR** par suite de faillite personnelle, redressement ou liquidation judiciaire, cessation des paiements, incapacité quelconque, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Le **BAILLEUR** seul :

- Qu'il a la libre disposition des locaux loués.
- Qu'aucune clause de réserve de propriété ne peut être invoquée par les fournisseurs des éléments de matériel, mobilier, agencements ou installation compris dans les locaux loués.

BAIL COMMERCIAL

Le bailleur confère un bail commercial, conformément aux [articles L 145-1 et suivants du Code de commerce](#), au preneur qui accepte, les locaux dont la désignation suit :

STATISTIQUES EXAMENS

Critères de liste examens : Date : de 2020.

382 candidats	Nombre
Examinés	326
Reçus : 70 %	230
Ajournés : 30 %	96
Autres	56

Formation à la catégorie du permis de conduire

Date :

Nom prénom (facultatif) :

Notation : faire une croix dans le carré qui correspond à votre évaluation et noter les mots clés qui expliquent votre perception dans la partie « commentaires »

	très insuffisant	insuffisant	satisfaisant	très satisfaisant	Commentaires
Dispositif d'accueil					
Horaires et facilités d'accueil	☐	☐	☐	☐	
Offre de formation					
Facilité d'accès à l'offre de formation	☐	☐	☐	☐	
Facilité d'inscription	☐	☐	☐	☐	
Qualité des informations transmises avant la formation	☐	☐	☐	☐	
Objectifs de la formation					
Objectifs de la formation clairement définis en début d'intervention	☐	☐	☐	☐	
Objectifs adaptés à vos besoins	☐	☐	☐	☐	
Organisation de la formation					
Moyens mis à disposition	☐	☐	☐	☐	
Rythme de la formation	☐	☐	☐	☐	
Durée de la formation	☐	☐	☐	☐	
La maîtrise du sujet traité par le(s) formateurs et/ou Intervenant(s)	☐	☐	☐	☐	
Qualités pédagogiques du/des formateurs	☐	☐	☐	☐	
Les moyens pédagogiques employés	☐	☐	☐	☐	

**Notez sur une échelle de 1 à 10 votre satisfaction globale pour cette formation (1 note la plus basse
10 note la plus haute)****1 2 3 4 5 6 7 8 9 10**

raison sociale : ANNETTE MICHEL

Agrément Préfectoral : E20 064 0014 0

Siret :32368607100081

Adresse mail : CONTACT@AMF64.COM

Code NAF: 8553Z

Téléphone : 05 59 24 61 41

Si vous deviez résumer les principaux apports, mots clés de cette formation, vous diriez ?

Commentaires libres

Adresse

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION DE LA FORMATION

Ce questionnaire de satisfaction nous permet de connaître votre avis et vos suggestions concernant la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire que vous venez de suivre.

Qualité de l'information et de la formation

Items		Tout à fait satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait
Accueil					
Information sur l'offre de formation	Procédé d'évaluation				
	Horaire des cours théoriques				
	Proposition détaillée et chiffrée				
Moyens pédagogiques mis à votre disposition	Disponibilités des moyens				
	Moyens adaptés				
Disponibilité des équipes	Disponibilités des enseignants				
	Disponibilité du responsable pédagogique				
	Disponibilité du responsable des relations				
Respect du parcours de formation	Respect de l'intégralité du parcours				
	Respect des cours théoriques portant sur des thématiques			Si coché répondre aux critères ci-dessous	Si coché répondre aux critères ci-dessous
	Cours dispensés par un enseignant présent				
	Progressivité des parcours en leçons pratiques				

Évaluation globale de la formation

Globalement, avez-vous apprécié votre formation ?

Merci d'entourer un chiffre de 0 à 10

0.....1.....2.....3.....4.....5.....6.....7.....8.....9.....10
Pas du tout Beaucoup

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions :

Synthèse des avis de 2018 à2018

Notation : faire une croix dans le carré qui correspond à votre évaluation et noter les mots clés qui expliquent votre perception dans la partie « commentaires »

	très insuffisant nombre	Insuffisant nombre	Satisfaisant nombre	très satisfaisant nombre	Commentaires
Dispositif D'accueil					
Horaires et facilités d'accueil	☐	☐	☐	☐	
Offre de formation					
Facilité d'accès à l'offre de formation	☐	☐	☐	☐	
Facilité d'inscription	☐	☐	☐	☐	
Qualité des informations transmises avant la formation	☐	☐	☐	☐	
Objectifs de la formation					
Objectifs de la formation clairement définis en début d'intervention	☐	☐	☐	☐	
Objectifs adaptés à vos besoins	☐	☐	☐	☐	
Organisation de la formation					
Moyens mis à disposition	☐	☐	☐	☐	
Rythme de la formation	☐	☐	☐	☐	
Durée de la formation	☐	☐	☐	☐	
La maîtrise du sujet traité par le(s) formateurs et/ou Intervenant(s)	☐	☐	☐	☐	
Qualités pédagogiques du/des formateurs	☐	☐	☐	☐	
Les moyens pédagogiques employés	☐	☐	☐	☐	

Notez sur une échelle de 1 à 10 votre satisfaction globale pour cette formation (1 note la plus basse 10 note la plus haute)

Note	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Nombre										

raison sociale : ANNETTE MICHEL **Agrément Préfectoral : E20 064 0014 0**

Siret :32368607100081

Adresse mail : CONTACT@AMF64.COM

Code NAF: 8553Z

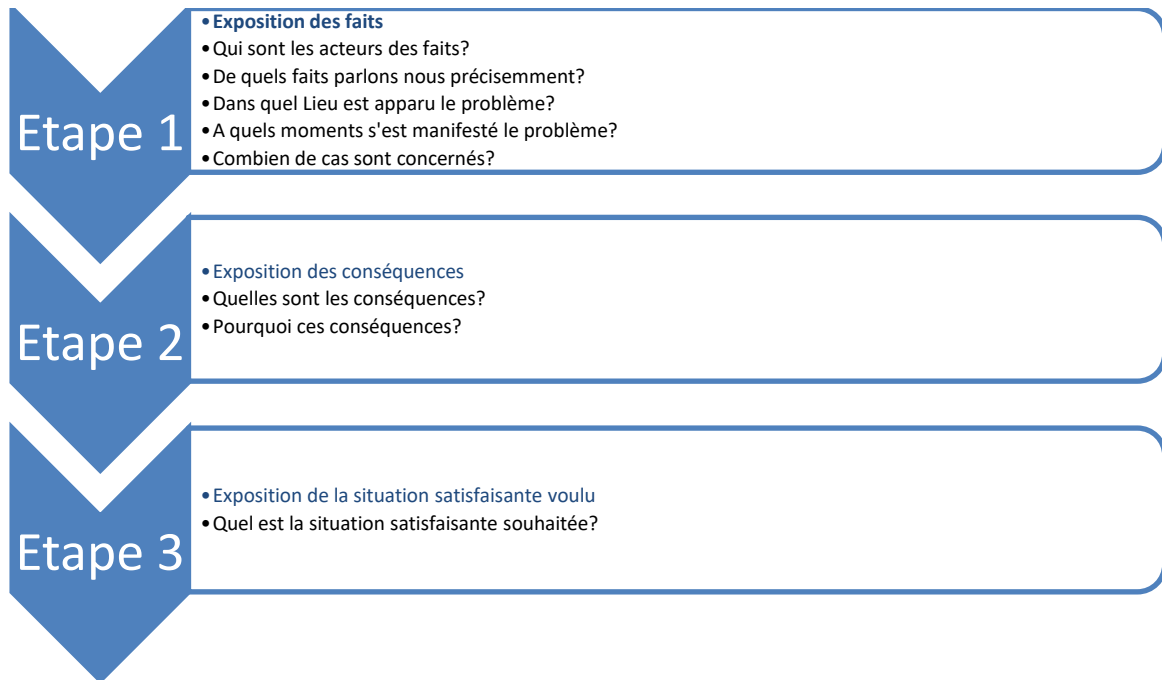
Téléphone : 05 59 24 61 41

Commentaires liés à l'analyse des résultats :

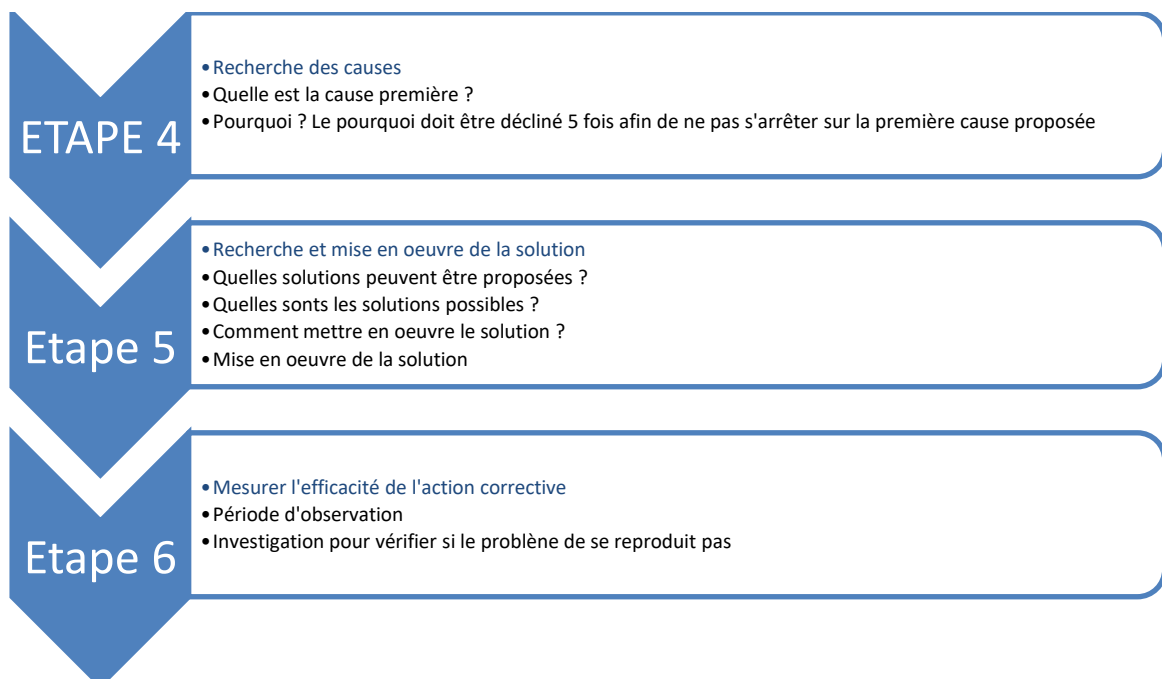
Adresse

Résolution de situations problèmes

1) Identification du problème



1) Causes et Solutions



Résultats et statistiques



Tes premières visites à l'auto-école (4.8/5)

★★★★★ 242



Enseignement théorique (4.7/5)

★★★★★ 63



Enseignement pratique (4.8/5)

★★★★★ 80



Derniers avis



Codes Rousseau s'engage sur la qualité !
Depuis le 6 septembre 2018, le processus de collecte, de modération et de restitution des avis en ligne de consommateurs de Codes Rousseau est certifié NF SERVICE.

Cette certification est délivrée par AFNOR Certification, organisme certificateur indépendant, après un examen complet du service proposé et de notre organisation. La certification NF Service apporte la preuve que notre service respecte les exigences fixées dans un cahier des charges strict. La qualité de notre service est contrôlée tous les ans. NF Service contribue à distinguer les services sérieux, fiables, et de qualité.

+ d'infos sur la certification de notre processus



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LABEL « QUALITÉ DES FORMATIONS AU SEIN DES ÉCOLES DE CONDUITE »

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) ☒ Monsieur ☐ Madame

Nom de famille VILACEQUE

Nom d'usage

Prénoms STEPHAN MARC

Date de naissance 16 09 1982

Adresse 2 ALLEE DE CHANTECLAIR, RESIDENCE CHANTECLAIR

.....

Code postal 64600 Ville ANGLET

Titulaire de l'agrément préfectoral N° 620 064 0014 0

Déclare sur l'honneur m'engager à :

- ☐ Transmettre chaque année une attestation à jour de garantie financière (cf. critère n°1.2)
- ☐ Afficher les horaires des cours théoriques (cf. critère n° 1.4)
- ☐ Promouvoir le rendez-vous post-permis pour les conducteurs novices (cf. critère n° 1.5)
- ☐ Soumettre à l'élève une proposition détaillée et chiffrée de la formation proposée, faisant apparaître le contenu de l'offre sur la base de l'évaluation, réalisée préalablement, et les coûts unitaires de chaque prestation complémentaire en cas de nécessité de dépassement de cette offre (cf. critère n°2.1)
- ☐ Assurer la traçabilité de l'assiduité des élèves à la formation pour les tiers légitimes (financeurs, parents, représentant légal ...) qui en font la demande (cf. critère n°2.4)
- ☐ Utiliser systématiquement le livret d'apprentissage ou ses équivalents numériques (cf. critère n°3.2)
- ☐ Disposer de moyens pédagogiques en adéquation avec l'offre de formation (cf. critère n° 3.3)
- ☐ Mettre en place la formation continue des enseignants de la conduite et de la sécurité routière par tous les moyens disponibles et répondant aux critères de la formation professionnelle tels que définis à l'article R.6316-1 du code du travail (cf. critère n°4.2)
- ☐ Valoriser l'apprentissage anticipé de la conduite ou supervisée pour le candidat de la catégorie B du permis de conduire (cf. critère n°5.1)

.../...

- ☐ Faire accompagner l'élève par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière ou par un stagiaire en formation préparatoire au titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière de la catégorie du permis concerné à chaque présentation à l'examen pratique, sauf circonstance dûment justifiée (cf. critère n°5.3)
- ☐ Etablir et rendre disponible, à toute personne en faisant la demande, un bilan annuel sur une année glissante apportant diverses informations (taux de réussite, etc..) (cf. critère n° 5.4)
- ☐ Exploiter les avis certifiés par un organisme tiers indépendant, recueillis de manière électronique, des élèves ou à défaut le questionnaire de satisfaction et mettre en place un processus d'amélioration continue.
Rendre disponible, auprès des élèves qui en font la demande les avis rendus (cf. critère n° 6.2)
- ☐ Gérer les réclamations (Permettre la manifestation des réclamations et les prendre en compte dans la mesure du possible) (cf. critère n° 6.3)

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Fait à ANGLET..... Le 19 oct 2021.....

Signature de l'intéressé(e) déclarant sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus :



Article 441-7 du code pénal

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait :

- 1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2° de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- 3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

ANNEXE 3



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Demande d'adhésion au label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite »

- ☐ Etablissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière (Arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière)
- ☐ Association s'appuyant sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle (Arrêté du 8 janvier 2001 relatif aux conditions d'agrément des associations qui s'appuient sur la formation à la conduite et à la sécurité routière pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle)

☒ 1ère DEMANDE

☐ RENOUVELLEMENT TRIENNAL

Renseignements concernant le demandeur (titulaire de l'agrément préfectoral)

Nom de famille : VILAEQUE Nom d'usage :

Prénoms : STEPHAN, NARC

Date de naissance : 14.09.1982 Lieu de naissance : CRETEIL

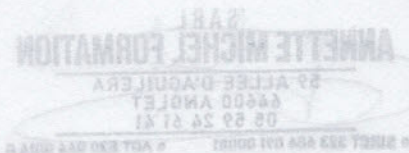
Nationalité : FRANCAIS

Adresse personnelle : 2 ALLEE DE CHANTECLAIR, RESIDENCE
CHANTECLAIR

Code postal : 61600 Ville : ANGLET

Téléphone : 05 59 24 61 41 Téléphone portable : 06 12 22 86 68

Courriel : CONTACT@AMF64.COM



Renseignements concernant l'établissement agréé

Nom ou raison sociale : SARL ANNETTE MICHEL
N° agrément : E20 064 0014 0
Adresse de l'établissement : 59 ALLÉE D'AGUILERA
Code postal : 64600 Ville : ANGLET
Téléphone de l'établissement : 05 59 24 61 41 Téléphone portable : 06 12 22 86 68
Adresse du site ou de la page Internet de l'établissement : WWW.ANNETTEMICHELFORMATION.COM
Formations dispensées : A1, A2, PASSERELLE A2 A, AAC, B, PASSERELLE B
Moyens utilisés : SIMULATEUR, VOITURE AUTO / MANUELLE / MOTO / PISTE PRIVÉE
Nombre de formateurs (en ETP) : 6

Dans le cadre de la candidature au label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite », le titulaire de l'agrément préfectoral cité ci-dessus, s'engage à fournir au service départemental en charge de l'éducation routière, l'ensemble des documents nécessaires à l'examen de sa demande.

En cas d'attribution du label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite », il s'engage à :

- autoriser le ministère de l'intérieur à publier sur le site Internet de la délégation à la sécurité routière les coordonnées de son établissement / association,
- respecter le guide du label.

Fait à ANGLET, le 19 01 2021

Nom et prénom du titulaire de l'agrément : VIALÈQUE STEPHAN

Signature :



La demande d'adhésion au label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite », accompagnée des pièces nécessaires, doit être transmise exclusivement par voie dématérialisée sur la boîte fonctionnelle : ...

**AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL
59 ALLEE D AGUILERA
64600 ANGLET**

**GARANTIE FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE
ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

ATTESTATION D'ASSURANCE

Conforme à l'arrêté du 22 février 2018 / Label «qualité des formations au sein des écoles de conduite»

ADHERENT : AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL
Siège Social : 59 ALLEE D AGUILERA
64600 ANGLET
Représentant légal : MR VILACEQUE STEPHAN - LEDU PHILIPPE

Nous, soussignés Aon France - 31-35 rue de la Fédération 75717 PARIS Cedex 15, attestons par la présente pour le compte de la Compagnie **MS AMLIN** représenté par **MS AMLIN INSURANCE SE** – 58 bis rue La Boétie - 75008 PARIS que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière mentionné ci-dessus bénéficie d'une **Garantie Financière plafonnée à 209 276,10 EUR EUR** en tant qu'adhérent au contrat d'assurance collectif n°**2018PIR00022** pour dispenser les formations préparant aux différentes catégories du permis de conduire, **hors conventions⁽¹⁾ : B (filières AAC – CS), BE, BEA, B 78, B 96, B1, AM, A1, A2, A.**

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé au titre desdites formations dans les conditions prévues par l'article 6 de la convention de labellisation faisant l'objet de l'annexe 4 de l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label "qualité des formations au sein des écoles de conduite". Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins trois mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Il est précisé que ce montant de garantie forme la limite des engagements de l'Assureur quel que soit le nombre des personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré.

La présente attestation, délivrée pour la période 18/07/2020 au 17/07/2021 à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le **22 janvier 2021**
Par délégation pour la Compagnie

Aon France

31-35 rue de la Fédération
75717 Paris Cedex 15
414 572 248 RCS Paris
N° ORIAS 07 001 560

(1) Conventions : les formations faisant l'objet de conventions (Permis PL et formations professionnelles) n'entrent pas dans le calcul du montant de la Garantie financière requise.

**AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL
59 ALLEE D AGUILERA
64600 ANGLET**

ATTESTATION D'ASSURANCE

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous, soussignés Aon France – 31-35 rue de la Fédération 75717 PARIS CEDEX 15, attestons pour le compte de la Compagnie **MS AMLIN** représenté par **MS AMLIN INSURANCE SE** - 58bis rue La Boétie - 75008 PARIS.

Attestons par la présente, que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière désigne ci-après bénéficie d'un contrat d'assurance collectif **Responsabilité Civile Professionnelle** n°**2018PIR00022**.

ADHERENT : **AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL**
Siège Social : **59 ALLEE D AGUILERA**
64600 ANGLET
Représentant légal : **MR VILACEQUE STEPHAN - LEDU PHILIPPE**

MONTANTS DE LA GARANTIE :

- Responsabilité Civile Professionnelle : **500 000,00 EUR par Sinistre et par Période d'Assurance**

La présente attestation, délivrée pour la période 18/07/2020 au 17/07/2021 à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le **22 janvier 2021**
Par délégation pour la Compagnie

Aon France

31-35 rue de la Fédération
75717 Paris Cedex 15
414 572 248 RCS Paris
N° ORIAS 07 001 560

Nous nous engageons à Établir et rendre disponible, à toute personne en faisant la demande, un bilan annuel sur une année glissante, apportant les informations suivantes :

- taux de réussite par filière (AAC, traditionnelle) et par catégorie en première et deuxième présentation ;
- nombre moyen d'heures de formation correspondant aux taux de réussite en première et en deuxième présentation.

Afficher la possibilité à toute personne en faisant la demande de recevoir communication écrite de ce bilan.

L'autorité administrative s'engage à fournir le taux de réussite en première présentation à toute école de conduite ou toute association qui en fait la demande pour compléter son bilan.

Mr Vilacèque gérant auto école annette michel



=

description des modalités d'accompagnement qui peuvent être un partenariat avec une auto-école spécialisée ou une assistance pour trouver une structure spécialisée.

Notre organisme s'engage avec toute personne en situation de handicap de proposer un accompagnement vers L'agefiph et ou vers une auto école de la région (auto école de la nive) équipé pour ce genre d'élève.

<https://www.agefiph.fr/personne-handicapee>



=

description des modalités d'accompagnement qui peuvent être un partenariat avec une auto-école spécialisée ou une assistance pour trouver une structure spécialisée.

Notre organisme propose à toute personne en situation de handicap à proposer un accompagnement grâce à L'agefiph.

<https://www.agefiph.fr/personne-handicapee>

PARCOURS DE FORMATION

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

Parcours théorique

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD, Box) ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via Internet (option d'achat d'accès).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Cinq thématiques sont proposées, vous devez obligatoirement assister à ces cinq cours.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

Parcours pratique

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance.

Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

Un voyage école vous sera proposé.

En quoi consiste un voyage école ? Il permet de partir en groupe de trois élèves qui conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.

Avant de partir, les élèves préparent au préalable l'itinéraire.

Ces voyages permettent d'apprendre à lire une carte, à utiliser un GPS. Ils favorisent l'autonomie et vous permettent également d'apprendre en observant les autres élèves.

De l'écoute pédagogique vous sera proposée.

En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.



=

Critère 3.3

Nous nous engageons à former, conseiller et accompagner nos élèves du début à la fin de l'heure formation.
Pour cela nous organisons des régulièrement des bilans.

Avant une présentation a l'examen, nous nous assurons du niveau suffisant de l'élève en procédant a des examens blancs.



=

Critère 3.4

Pour accéder à la formation pratique, nos élèves doivent obtenir l'examen théorique. Cela favorise leur engagement. Afin d'éviter les abandons, nous nous chargeons de définir avec l'élève une date de code lorsque son dossier est validé Par l'administration.

Nous bloquons nos forfaits code au bout de 6 mois. Cela oblige l'élève a nous recontacter afin de pouvoir poursuivre sa formation .

Durant la formation pratique, des cours théoriques collectifs sont établies. Ces cours sont obligatoires et nécessaire afin de finaliser leur formation .

L'engagement de l'élève passe par ces obligations.



=

Critère 4.5

Mr Ledu Philippe, directeur pédagogique, est le référent pour toutes personnes en situation de handicap.



=

Nous nous engageons à mettre en place un suivi des formations continues de nos enseignants.

Mr Vilaceque



ATTESTATION

Je soussigné, **VILACEQUE Stephan**, gérant de l'école de conduite **ANNETTE – MICHEL Formation**, atteste que nous Mettons en place une veille sur les évolutions réglementaires liées au code de la route et diffusion auprès du personnel.





ATTESTATION

Je soussigné, **VILACEQUE Stephan**, gérant de l'école de conduite **ANNETTE – MICHEL Formation**, atteste que nous Mettons en place une veille sur les évolutions des compétences, des métiers dans le secteur de l'éducation routière et diffusion auprès du personnel.





ATTESTATION

Je soussigné, **VILACEQUE Stephan**, gérant de l'école de conduite **ANNETTE – MICHEL Formation**, atteste que nous Mettons en place une veille sur les évolutions pédagogiques et technologiques applicables dans le champ des écoles de conduite et des associations et diffusion auprès du personnel.



**AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL
59 ALLEE D AGUILERA
64600 ANGLET**

**GARANTIE FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE
ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

ATTESTATION D'ASSURANCE

Conforme à l'arrêté du 22 février 2018 / Label «qualité des formations au sein des écoles de conduite»

ADHERENT : AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL
Siège Social : 59 ALLEE D AGUILERA
64600 ANGLET
Représentant légal : MR VILACEQUE STEPHAN - LEDU PHILIPPE

Nous, soussignés Aon France - 31-35 rue de la Fédération 75717 PARIS Cedex 15, attestons par la présente pour le compte de la Compagnie **MS AMLIN** représenté par **MS AMLIN INSURANCE SE** - 58bis rue La Boétie - 75008 PARIS que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière mentionné ci-dessus bénéficie d'une **Garantie Financière plafonnée à 209 276,10 EUR** en tant qu'adhérent au contrat d'assurance collectif n°2018PIR00022 pour dispenser les formations hormis celles faisant l'objet de **conventions** ⁽¹⁾ préparant aux différentes catégories du permis de conduire, à savoir : **B (filières AAC – CS), BE, BEA, B 78, B 96, B1, AM, A1, A2, A, ou autres formations.**

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxes (HT) de l'année N-1 réalisé au titre des formations prévues par l'article 7 du contrat de labellisation type présenté dans l'Annexe 5 de l'arrêté du 11 mars 2021 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label «qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label».

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1^{er} alinéa du présent article, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Il est précisé que ce montant de garantie forme la limite des engagements de l'Assureur quel que soit le nombre des personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré.

La présente attestation, délivrée pour la période 18/07/2022 au 17/07/2023 à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le **29 juillet 2022**
Par délégation pour la Compagnie

Aon France

31-35 rue de la Fédération
75717 Paris Cedex 15
414 572 248 RCS Paris
N° ORIAS 07 001 560

(1) Conventions : les formations faisant l'objet de conventions (Permis PL et formations professionnelles) n'entrent pas dans le calcul du montant de la Garantie financière requise.

**AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL
59 ALLEE D AGUILERA
64600 ANGLET**

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous, soussignés Aon France – 31-35 rue de la Fédération 75717 PARIS CEDEX 15, attestons pour le compte de la Compagnie **MS AMLIN** représenté par **MS AMLIN INSURANCE SE** – 58 bis rue La Boétie - 75008 PARIS.

Attestons par la présente, que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière désigne ci-après bénéficie d'un contrat d'assurance collectif **Responsabilité Civile Professionnelle** n°**2018PIR00022**.

ADHERENT : **AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL**
Siège Social : **59 ALLEE D AGUILERA**
64600 ANGLET
Représentant légal : MR VILACEQUE STEPHAN - LEDU PHILIPPE

MONTANTS DE LA GARANTIE :

- Responsabilité Civile Professionnelle : **500 000,00 EUR par Sinistre et par Période d'Assurance**

La présente attestation, délivrée pour la période 18/07/2022 au 17/07/2023 à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le **29 juillet 2022**
Par délégation pour la Compagnie

Aon France
31-35 rue de la Fédération
75717 Paris Cedex 15
414 572 248 RCS Paris
N° ORIAS 07 001 560

**AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL
59 ALLEE D AGUILERA
64600 ANGLET**

**GARANTIE FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE
ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

ATTESTATION D'ASSURANCE

Conforme à l'arrêté du 22 février 2018 / Label «qualité des formations au sein des écoles de conduite»

ADHERENT : AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL
Siège Social : 59 ALLEE D AGUILERA
64600 ANGLET
Représentant légal : MR VILACEQUE STEPHAN - LEDU PHILIPPE

ASSURE : AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL –
Adresse: Agrément n° E1806400080 délivré le 16/04/2018
531 Rue Hiribehre
64480 USTARITZ

Nous, soussignés Aon France - 31-35 rue de la Fédération 75717 PARIS Cedex 15, attestons par la présente pour le compte de la Compagnie MS AMLIN représenté par MS AMLIN INSURANCE SE - 58bis rue La Boétie - 75008 PARIS que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière mentionné ci-dessus bénéficie d'une **Garantie Financière plafonnée à 209 276,10 EUR** en tant qu'adhérent au contrat d'assurance collectif n°2018PIR00022 pour dispenser les formations hormis celles faisant l'objet de **conventions** ⁽¹⁾ préparant aux différentes catégories du permis de conduire, à savoir : **B (filières AAC – CS), BE, BEA, B 78, B 96, B1, AM, A1, A2, A, ou autres formations.**

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxes (HT) de l'année N-1 réalisé au titre des formations prévues par l'article 7 du contrat de labellisation type présenté dans l'Annexe 5 de l'arrêté du 11 mars 2021 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label «qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label».

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1^{er} alinéa du présent article, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Il est précisé que ce montant de garantie forme la limite des engagements de l'Assureur quel que soit le nombre des personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré.

La présente attestation, délivrée pour la période 18/07/2022 au 17/07/2023 à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le **29 juillet 2022**
Par délégation pour la Compagnie

Aon France

31-35 rue de la Fédération
75717 Paris Cedex 15
414 572 248 RCS Paris
N° ORIAS 07 001 560

(1) Conventions : les formations faisant l'objet de conventions (Permis PL et formations professionnelles) n'entrent pas dans le calcul du montant de la Garantie financière requise.

**AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL
59 ALLEE D AGUILERA
64600 ANGLET**

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous, soussignés Aon France – 31-35 rue de la Fédération 75717 PARIS CEDEX 15, attestons pour le compte de la Compagnie **MS AMLIN** représenté par **MS AMLIN INSURANCE SE** – 58 bis rue La Boétie - 75008 PARIS.

Attestons par la présente, que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière désigne ci-après bénéficie d'un contrat d'assurance collectif **Responsabilité Civile Professionnelle** n°**2018PIR00022**.

ADHERENT : **AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL**
Siège Social : **59 ALLEE D AGUILERA**
64600 ANGLET
Représentant légal : MR VILACEQUE STEPHAN - LEDU PHILIPPE

ASSURE : **AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL**
Adresse : **531 Rue Hiribehre**
64480 USTARITZ

MONTANTS DE LA GARANTIE :

- Responsabilité Civile Professionnelle : **500 000,00 EUR par Sinistre et par Période d'Assurance**

La présente attestation, délivrée pour la période 18/07/2022 au 17/07/2023 à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le **29 juillet 2022**
Par délégation pour la Compagnie

Aon France
31-35 rue de la Fédération
75717 Paris Cedex 15
414 572 248 RCS Paris
N° ORIAS 07 001 560

**AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL
59 ALLEE D AGUILERA
64600 ANGLET**

**GARANTIE FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE
ET DE LA SECURITE ROUTIERE**

ATTESTATION D'ASSURANCE

Conforme à l'arrêté du 22 février 2018 / Label «qualité des formations au sein des écoles de conduite»

ADHERENT : AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL
Siège Social : 59 ALLEE D AGUILERA
64600 ANGLET
Représentant légal : MR VILACEQUE STEPHAN - LEDU PHILIPPE

ASSURE : AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL
Adresse: Agrément n° E0706408810 délivré le 01/06/2017
77 Rue Du Bois Belin
Centre Erdian
64600 ANGLET

Nous, soussignés Aon France - 31-35 rue de la Fédération 75717 PARIS Cedex 15, attestons par la présente pour le compte de la Compagnie **MS AMLIN** représenté par **MS AMLIN INSURANCE SE** - 58bis rue La Boétie - 75008 PARIS que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière mentionné ci-dessus bénéficie d'une **Garantie Financière plafonnée à 209 276,10 EUR** en tant qu'adhérent au contrat d'assurance collectif n°2018PIR00022 pour dispenser les formations hormis celles faisant l'objet de conventions ⁽¹⁾ préparant aux différentes catégories du permis de conduire, à savoir : **B (filières AAC – CS), BE, BEA, B 78, B 96, B1, AM, A1, A2, A, ou autres formations.**

Le montant de la garantie couvre au moins 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel hors taxes (HT) de l'année N-1 réalisé au titre des formations prévues par l'article 7 du contrat de labellisation type présenté dans l'Annexe 5 de l'arrêté du 11 mars 2021 modifiant l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label «qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label».

Cette garantie prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours, à l'exclusion de celles citées au 1^{er} alinéa du présent article, au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois. Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

Il est précisé que ce montant de garantie forme la limite des engagements de l'Assureur quel que soit le nombre des personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré.

La présente attestation, délivrée pour la période 18/07/2022 au 17/07/2023 à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le **29 juillet 2022**
Par délégation pour la Compagnie

Aon France

31-35 rue de la Fédération
75717 Paris Cedex 15
414 572 248 RCS Paris
N° ORIAS 07 001 560

(1) Conventions : les formations faisant l'objet de conventions (Permis PL et formations professionnelles) n'entrent pas dans le calcul du montant de la Garantie financière requise.

Aon France

Siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris Cedex 15 | aon.com

N° ORIAS 07 001 560 | SAS au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248
GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES

**AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL
59 ALLEE D AGUILERA
64600 ANGLET**

ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous, soussignés Aon France – 31-35 rue de la Fédération 75717 PARIS CEDEX 15, attestons pour le compte de la Compagnie **MS AMLIN** représenté par **MS AMLIN INSURANCE SE** – 58 bis rue La Boétie - 75008 PARIS.

Attestons par la présente, que l'établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière désigné ci-après bénéficie d'un contrat d'assurance collectif **Responsabilité Civile Professionnelle** n°**2018PIR00022**.

ADHERENT : **AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL**
Siège Social : **59 ALLEE D AGUILERA**
64600 ANGLET
Représentant légal : MR VILACEQUE STEPHAN - LEDU PHILIPPE

ASSURE : **AUTO ECOLE ANNETTE MICHEL**
Adresse: **77 Rue Du Bois Belin**
Centre Erdian
64600 ANGLET

MONTANTS DE LA GARANTIE :

- Responsabilité Civile Professionnelle : **500 000,00 EUR par Sinistre et par Période d'Assurance**

La présente attestation, délivrée pour la période 18/07/2022 au 17/07/2023 à 24 heures, ne saurait engager l'assureur en dehors des conditions et limites fixées par les dispositions contractuelles auxquelles elle se réfère, et sous réserve du paiement des primes y afférentes.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le **29 juillet 2022**
Par délégation pour la Compagnie

Aon France
31-35 rue de la Fédération
75717 Paris Cedex 15
414 572 248 RCS Paris
N° ORIAS 07 001 560